

Séance de la soirée du 17 juin 2020

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES.
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIT PRÉSENT : **GEORGES LANMAFANKPOTIN**, président

**ENQUÊTE ET AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET DE RESTAURATION DU RÉSERVOIR BEAUDET
À VICTORIAVILLE**

VOLUME 2

Séance tenue le 17 juin 2020 à 19 h 30

Par visioconférence

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE LA SOIRÉE DU 17 JUIN 2020

MOT DU PRÉSIDENT.....	1
QUESTION DE Mme SILVIE LEMELIN.....	4
PRÉSENTATION D'UN MÉMOIRE CENTRE D'INNOVATION SOCIALE EN AGRICULTURE DU CÉGEP DE VICTORAVILLE Mme JOËLLE LATOUR, M. SIMON DUGRÉ et Mme MARIE-JOËLLE BRASSARD	6
PRÉSENTATION DE L'INSTITUT DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT EN AGROENVIRONNEMENT (IRDA), M. AUBERT MICHAUD.....	20
PÉRIODE DE QUESTIONS	
M. PIERRE GUÉRARD	32
M. ALEXANDRE GOSSELIN ET Mme LAURIE THIBODEAU.....	37
M. FÉLIX OUELLET-CLOUTIER.....	41
M. PIERRE GUÉRARD.....	43
M. CÉDRIC ALLAIRE.....	50
M. MARCEL BÉLANGER.....	58
M. ALEXANDRE GOSSELIN ET Mme LAURIE THIBODEAU.....	61
MOT DE LA FIN.....	69

MOT DU PRÉSIDENT

LE PRÉSIDENT :

Mesdames et messieurs, bonsoir. Bienvenue à cette dernière séance de la consultation ciblée sur le *Projet de restauration du réservoir Beaudet à Victoriaville*.

Avant de laisser la parole aux participants, je désire vérifier si l'initiateur a déposé de nouveaux documents depuis la dernière séance ou s'il compte en déposer en complément aux déclarations qui ont été faites hier. Monsieur Lambert?

M. JOËL LAMBERT :

Oui, bonjour. On n'a pas de nouveaux documents, sauf que j'aimerais demander à la commission s'il serait possible pour nous de fournir des réponses écrites aux dernières questions qui avaient été posées à la séance d'hier, donc après la dernière pause. Il y avait des références qui étaient quand même très précises puis on aimerait pouvoir y répondre de façon un petit peu plus précise.

LE PRÉSIDENT :

Oui, tout à fait, vous pouvez le faire.

M. JOËL LAMBERT :

Bon, parfait.

LE PRÉSIDENT :

Donc, vous pouvez déposer un complément à ces réponses que vous nous avez déjà apportées.

M. JOËL LAMBERT :

Puis est-ce que c'est possible d'avoir les réponses écrites -- les questions, je veux dire, les questions écrites?

LE PRÉSIDENT :

Oui, on pourrait vous les fournir. On va vous fournir ces questions-là, oui.

M. JOËL LAMBERT :

Parfait.

LE PRÉSIDENT :

L'analyste qui est en contact avec vous le fera.

M. JOËL LAMBERT :

Puis j'ai peut-être un autre point, si vous me le permettez?

LE PRÉSIDENT :

Oui.

M. JOËL LAMBERT :

Oui. J'ai constaté hier qu'il y avait beaucoup d'interventions qui portaient sur l'enjeu des pertes de terres agricoles. J'aimerais rappeler à la commission que les dernières études ont démontré que peu importe les mesures qui étaient prises dans le bassin versant, on a quand même besoin de réaliser notre grand projet du réservoir Beaudet pour assurer l'approvisionnement en eau potable de la ville de Victoriaville.

LE PRÉSIDENT :

Oui, je pense qu'hier madame Désilets a remis quand même les choses en contexte et je pense que c'est tout à fait clair. Toutefois, si vous avez encore un complément à apporter, un peu comme par rapport aux références que vous avez évoquées tout à l'heure, vous pourrez toujours préciser ces aspects-là et nous l'envoyer par écrit.

M. JOËL LAMBERT :

Parfait, Monsieur.

LE PRÉSIDENT :

Merci. Alors, du côté des personnes-ressources, avez-vous des documents qui ont été déposés pour compléter l'information fournie en séance publique ou souhaitez-vous en déposer?

Monsieur Tremblay, pour le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques?

M. YVAN TREMBLAY :

Bonsoir, Monsieur le président. Non, aucun document de notre part.

LE PRÉSIDENT :

Merci.

Monsieur Chouinard, pour le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation?

M. PIERRE CHOUINARD :

Bonsoir. Non, de notre côté non plus, on n'a pas rien de nouveau.

LE PRÉSIDENT :

Merci.

Madame Désilets, pour la MRC d'Arthabaska?

Mme PASCALE DÉSILETS :

Non, de notre côté, on n'a rien de nouveau nous non plus.

LE PRÉSIDENT :

Non plus, merci.

Madame Dauphin, pour COPERNIC?

Mme KARINE DAUPHIN :

Bonjour, Monsieur le président. Non, je n'ai pas de documents à ajouter.

LE PRÉSIDENT :

Merci.

Madame Duquesnay, pour le Groupe Conseils Agro Bois-Francis?

Mme CÉLIA DUQUESNAY :

Bonsoir, Monsieur le président. Et, comme mes collègues, je n'ai aucun document nouveau à déposer.

LE PRÉSIDENT :

Merci.

Le registre est donc toujours disponible dans notre site Web, à la page de ce dossier, et par téléphone au 1-800-463-4732, poste 6, pour celles et ceux qui désirent poser des questions ou donner leur opinion. Donc, vous pouvez dès maintenant vous y inscrire pour vous adresser à la commission. Les gens seront appelés dans l'ordre de leur inscription. Ils pourront alors poser leurs questions ou faire part de leurs commentaires, préoccupations et suggestions.

Enfin, je vous rappelle qu'aucune manifestation, remarque désobligeante, propos diffamatoire ou attitude méprisante ne seront tolérés dans la salle, et ce, afin d'assurer un climat serein et respectueux.

Si nous éprouvons des problèmes techniques -- comme c'était le cas hier -- avec un participant, nous passerons tout de suite au prochain, le temps que la situation soit rétablie, et nous reviendrons à cette personne ensuite. Donc, pas d'inquiétude.

À présent, j'invite madame Joëlle Latour, monsieur Simon Dugré, madame Marie-Joëlle Brassard du Centre d'innovation sociale en agriculture du Cégep de Victoriaville, pour présenter leur mémoire. Vous voudrez bien vous identifier à chaque prise de parole, pour permettre à la sténotypiste de bien vous identifier.

Je vois que la technique est en train de faire son oeuvre. En attendant que nous soyons en ligne avec nos présentateurs de mémoire, bien, j'aimerais aller directement avec monsieur Lambert.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Mme SILVIE LEMELIN

LE PRÉSIDENT :

Nous avons reçu une question d'un citoyen, que je vais vous lire en intégralité :

« J'aimerais savoir quels pourraient être les impacts du dragage du réservoir sur les espèces d'oiseaux qui ont été répertoriées. Par exemple, on sait qu'il y a des cormorans qui se tiennent sur les grosses branchailles au milieu du réservoir, des pluviers de toutes sortes, issus de petits bancs de sable près de la passerelle, des hérons qui nichent à l'arrière de l'île, et cetera. Seront-ils impactés? Qu'en sera-t-il des 2 000... des 200 000 -- pardon -- oies des neiges qui émerveillent les ornithologues à l'automne? L'habitat et l'alimentation de toutes ces espèces seront-ils modifiés? Et avec quel effet sur leur population et leur présence chez nous? »

C'est une citoyenne de Victoriaville, madame Silvie Lemelin, qui pose ces questions-là.

À vous, monsieur Lambert.

M. JOËL LAMBERT :

Oui, merci, Monsieur le président. J'aimerais juste mentionner que c'est une question qui sort de la cible de l'audience. On va essayer d'y répondre le mieux qu'on peut, mais on n'a pas invité tous nos experts qui ont participé à l'étude d'impact.

Simplement commencer notre réponse par le fait que les périodes de dragage ont été déterminées en analysant plusieurs contraintes environnementales, dont l'habitat du poisson et puis l'arrivée des oies et des autres oiseaux. Donc, ce qui est prévu de faire, c'est vraiment de draguer dans une période bien définie, qui est entre la deuxième semaine de juillet et la troisième semaine de septembre. Donc, la troisième semaine de septembre, c'est justement pour arrêter le dragage avant l'arrivée des oies sur le réservoir Beudet.

Je laisserais la parole à madame Julie Bastien, qui a participé à l'étude d'impact sur l'environnement, mais de façon plus générale. Donc, voilà, madame Julie Bastien.

Mme JULIE BASTIEN :

Oui. Donc, le dragage du réservoir Beudet va perturber environ 800 mètres de rive et 20 hectares dans le réservoir. Mais comme monsieur Lambert le disait, les travaux de dragage vont être réalisés avant l'arrivée des oiseaux migrateurs. Là, je parle des oiseaux migrateurs en particulier, là, je ne vais pas cibler une espèce, mais disons que, en majorité, c'est surtout des oiseaux migrateurs, là.

Donc, les mesures d'atténuation qui vont être mises en place vont faire en sorte de limiter les impacts sur les oiseaux, donc notamment les aires de travaux vont être délimitées pour protéger la végétation. Également, une fois les travaux terminés, les digues vont être revégétalisées et les aires perturbées par la machinerie vont être restaurées. Donc, tout ça va faire en sorte, là, de limiter les impacts sur les oiseaux en général.

Là, la personne mentionnait certaines espèces. C'est sûr que je ne vais pas préciser, là, par espèce, mais de manière générale, les impacts vont être limités sur les oiseaux.

LE PRÉSIDENT :

Merci. Bien, j'espère que la madame qui a posé la question va trouver la réponse satisfaisante, celle que vous lui avez fournie.

Je voudrais inviter maintenant madame Joëlle Latour, monsieur Simon Dugré, Marie-Joëlle Brassard, du Centre d'innovation sociale en agriculture du Cégep de Victoriaville, à prendre la parole.

C'est bon?

Je pense que nous éprouvons toujours... il y a quelques petites difficultés à rejoindre nos participants qui veulent présenter leur mémoire. Je...

Ah! C'est bon?

**PRÉSENTATION D'UN MÉMOIRE
CENTRE D'INNOVATION SOCIALE EN AGRICULTURE DU CÉGEP DE VICTORIANVILLE
Mme JOËLLE LATOUR, M. SIMON DUGRÉ et Mme MARIE-JOËLLE BRASSARD**

M. SIMON DUGRÉ :

Est-ce que vous m'entendez?

LE PRÉSIDENT :

Oui.

M. SIMON DUGRÉ :

Est-ce que vous m'entendez? Monsieur le président, je vais recommencer.

LE PRÉSIDENT :

Nous vous entendons.

M. SIMON DUGRÉ :

Parfait. Alors, merci, Monsieur le président. Je me représente, Simon Dugré, je suis le directeur du Centre d'innovation sociale en agriculture au Cégep de Victoriaville. Donc, ça me fait plaisir aujourd'hui, dans le cadre de la démarche du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, dans le cadre de la consultation sur le projet de réfection du réservoir Beaudet, de présenter notre mémoire sur la démarche participative pour la Ville de Victoriaville pour une gestion intégrée de l'eau du bassin versant de la rivière Bulstrode.

Je suis accompagné aujourd'hui, comme vous l'avez bien mentionné, de Joëlle Latour, qui est chargée de projet au niveau du CISA et qui détient une maîtrise en environnement, et Marie-Joëlle Brassard, qui est chargée de projet senior aussi au CISA et qui détient un PhD en développement territorial, qui ont toutes les deux travaillé sur la préparation de ce mémoire.

Donc, je vais vous présenter rapidement le CISA, et ensuite je vais passer la parole à madame Latour, qui vous présentera la démarche méthodologique, et madame Brassard se fera un plaisir de répondre aussi aux questions, s'il y a lieu.

Alors, le Centre de recherche en innovation sociale, le Centre d'innovation sociale en agriculture, le CISA, est établi par une reconnaissance de centres collégiaux de transfert du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur depuis 2009, au niveau du Cégep de Victoriaville. Il a un mandat de -- une mission de recherche qui est d'accompagner les communautés dans leurs démarches et processus d'innovation sociale en vue de réaliser des projets de recherche-action participative, de qualité, pour le secteur agroalimentaire, agricole et pour la société.

Donc, les thématiques sur lesquelles nous travaillons depuis 10 ans sur différents secteurs d'activités agricoles et agroalimentaires sont l'économie et la gestion agricole, l'ensemble des systèmes alimentaires durables, des projets de soutien à l'appropriation de nouvelles technologies dans le secteur agricole, par les utilisateurs, la santé et le bien-être des producteurs agricoles est la mission -- est à la base de la mission du CISA et de l'établissement du Centre de recherche par le Cégep de Victoriaville depuis 2009-2010, et la santé des communautés rurales, la gouvernance, l'acceptabilité sociale des projets font partie de nos mandats.

Alors, sur ce, je vais passer la parole à Joëlle Latour, qui va vous expliquer la méthodologie du projet présent.

Mme JOËLLE LATOUR :

Bonsoir, Monsieur le président. Donc, je vais partager mon écran pour vous partager la présentation qu'on a préparée pour ce soir. Donc, voilà.

Donc, notre approche de recherche-action participative, c'est notre ancrage méthodologique au CISA, donc c'est par la conduite de processus d'innovation ouverte qu'on fait ça, et cette méthode-là, dans le fond, ça consiste à coconstruire les solutions avec les acteurs du milieu.

Donc, les avantages de la recherche-action participative, c'est notamment la cocréation d'une réflexion collective et de solutions qui permettent de répondre à des problématiques qui peuvent être parfois très complexes. Ça permet aussi la mobilisation des parties prenantes qui sont identifiées à un projet, ça permet d'intégrer vraiment les besoins des usagers au centre des solutions qui sont cocrées, et finalement, ça permet de... la création d'outils qui peuvent être transférés à d'autres problématiques qui peuvent être semblables dans d'autres situations, dans des situations semblables.

Alors, pourquoi est-ce que le CISA souhaitait intervenir ce soir? Donc, dans le fond, c'est parce que la Ville, en 2017, souhaitait s'assurer d'être proactive auprès des acteurs en amont, donc notamment les agriculteurs, les propriétaires forestiers, les résidents, les villégiateurs, et j'en passe, qui voyaient leurs terres s'éroder.

Donc, en 2017, la Ville de Victoriaville a fait appel à l'expertise du CISA pour l'accompagner dans une démarche de soutien auprès des acteurs localisés en amont du réservoir. Donc, l'objectif de la Ville par ce projet-là, c'était vraiment de créer des ponts avec les acteurs qui sont en amont. Le résultat obtenu, ça a été finalement un plan d'action mobilisateur pour une gestion intégrée de l'eau du bassin versant.

Alors, plus précisément, ce projet-là consistait à élaborer et mettre en oeuvre un modèle qui favoriserait l'application de pratiques novatrices de gestion de l'eau et qui serait autoporté par les usagers concernés.

Donc, la démarche collaborative conduite par le CISA s'est échelonnée sur une année, soit de 2017 à 2018, et a culminé vers la tenue d'un événement qui réunissait tous les acteurs concernés.

Donc, excusez-moi, je dois juste régler une petite problématique technique. Super. Donc, maintenant, je vais vous présenter juste une petite courte vidéo sur l'événement auquel a culminé cette année d'échanges là, dans le fond.

(VISIONNEMENT DE LA VIDÉO)

— *Aujourd'hui, c'est un moment charnière du développement puis de la gestion de la rivière Bulstrode. L'objectif de l'événement, c'est de réunir des... différents intervenants, producteurs agricoles, forestiers, municipaux, industriels et scientifiques pour [COUPURE DU SON] qu'ils initient des actions concrètes pour en arriver, à la fin de la journée, à échanger entre eux pour savoir qui fait quoi, quelle est la responsabilité des uns et des autres.*

— On est ici pour une journée de réflexion sur les actions qu'on peut mettre en oeuvre pour améliorer notre impact sur l'eau en général puis sur le milieu agricole. On voit que l'agriculture a quand même un impact important au niveau de l'environnement, au niveau des rivières, au niveau des cours d'eau. On sait qu'on a du travail à faire, mais on sait qu'on a une certaine limite aussi de ce qu'on peut faire seul, comme agriculteur. On a besoin d'aide, on a besoin de ressources, on a besoin de plus de connaissances pour appliquer les techniques de conservation de sol, les techniques de travail minimum, les techniques liées à l'utilisation des engrais verts, des cultures de couverture.

— Je suis ici pour participer à une journée de brainstorming. Je pense que ce qui est important aujourd'hui, c'est d'apprendre à travailler tout le monde ensemble, que ce soit au niveau agricole, forestier, ministère de l'Environnement. Pour les sept villes, si on ne travaille pas ensemble dans un projet de bassin versant, ça va être impossible de réaliser tout ce qu'on veut faire et de développer en développement durable.

— Moi, je suis animateur d'une communauté de pratique, la Rés-Alliance, puis aujourd'hui, je suis venu, dans le cadre de la journée de concertation, pour mettre en contact, là, deux communautés qui sont membres de cette Rés-Alliance-là, soit Victoriaville et Saint-Raymond. Rés-Alliance, c'est une communauté de pratique en adaptation aux changements hydroclimatiques. À l'heure actuelle, il y a huit organismes de bassins versants à travers le Québec qui travaillent avec leur communauté, puis ces communautés-là, dans le cadre de la Rés-Alliance, sont amenées à partager leur expérience, se transférer des connaissances, là, pour un apprentissage collectif de l'adaptation aux changements hydroclimatiques.

— Au niveau de la recherche, le but, c'est d'être un modèle inspirant pour les autres organismes de bassins versants qui sont soucieux de faire une gestion intégrée de leur rivière.

— Donc, COPERNIC, c'est l'organisme de bassins versants de la rivière Nicolet, et donc, organisme de concertation aussi du bassin versant de la rivière Bulstrode, étant donné que la rivière Bulstrode est un affluent de la rivière Nicolet. Donc, il faut s'assurer d'une gestion intégrée de l'eau par bassins versants. Donc, qu'est-ce que j'entends, « gestion intégrée de l'eau »? C'est vraiment intégrer toutes les composantes du vivant et du non-vivant. Par exemple, on va voir les sols, donc ça, ça va être géré... associé avec les agriculteurs qui vont être là pour nous aider à mieux gérer les sols. On va voir plus en termes de ressources fauniques, en termes de ressources forestières. Donc là, on va devoir travailler avec les forestiers. On a... je parlais de politiques, donc là, on a besoin des élus pour faire avancer justement nos actions. Et on a aussi les scientifiques qui vont nous aider à comprendre la faune, la flore, l'eau, le débit, et cetera. Donc ça, il faut les intégrer absolument pour qu'on puisse faire les bonnes choses avec des bonnes orientations.

— Les scientifiques accompagnent dans le développement des connaissances. Donc, on a un problème? Au départ, il faut comprendre le problème. On se comprend, il y a de l'eau qui passe, il y a

des sédiments, donc : combien, quand, où? Dans un deuxième temps, la connaissance permet d'intervenir sur mesure et puis aussi d'assurer une compréhension commune des problèmes et vraiment de supporter vraiment une action concertée qui comporte des bénéfices pour tout le monde, de l'amont comme en aval.

— Dans le parc industriel, on est très, très touché par la qualité de l'eau, par la gestion de l'eau, on est des très grands consommateurs nous-mêmes d'eau, puis la qualité influence énormément nos procédés et la qualité de nos produits. Le deuxième volet de la gestion de l'eau qui est important pour nous, c'est les effluents. Évidemment, comme industriels, bien, on est très conscient de l'impact qu'on a, puis avec d'autres industriels, bien, on tente de revaloriser l'eau, les effluents d'eau industriels, les rejets, pour établir, quand c'est possible, une certaine forme d'économie circulaire dans la région puis diminuer les impacts de tous les... bien, sur l'environnement, puis aussi la dépense de beaucoup d'intervenants.

— Au terme de la journée, on peut dire que l'objectif est atteint. La rivière pour tous, tous pour la rivière Bulstrode. Chaque acteur a délimité des actions, ils savent que des actions qu'ils vont poser vont avoir un impact sur l'ensemble des autres intervenants qui sont mobilisés autour de la rivière Bulstrode.

(FIN DU VISIONNEMENT)

Mme JOËLLE LATOUR :

Donc, les résultats de cet événement-là, donc cet événement-là qui a culminé -- qui a conclu cette année-là, ça a été de prioriser les actions, d'identifier les moyens pour les réaliser et de nommer les contributions des acteurs à la réalisation des actions.

Donc, il y a 12 orientations qui sont sorties, qui ont pu être priorisées dans le plan, et ces actions-là, dans le fond, ces orientations-là ont été d'ailleurs intégrées au plan de l'organisme de bassins versants. Donc, une des priorités qui est ressortie comme étant majeure, c'était par exemple l'établissement de bandes riveraines.

Donc, suite à ce projet-là, le CISA a poursuivi l'accompagnement de la Ville en lien avec l'acceptabilité sociale à Victoriaville, mais cette fois-ci plutôt sur le projet du réservoir Beudet, donc, au sein de la Ville. Donc, ce projet-là a été soutenu financièrement par le MEI et a débuté en 2018 et se poursuivra donc jusqu'en 2021. Il vise une approche intégrée des usages à la gestion de l'eau par la participation citoyenne. Donc, c'est une approche qui est différente et qui vise vraiment le secteur municipal.

Donc, suite au projet, et avec l'expertise du CISA, aujourd'hui nos recommandations en lien avec cette requête-là, c'est d'aborder, dans le fond, la thématique comme deux projets qui sont différents,

mais interreliés. Ce que ça veut dire, c'est que tout d'abord on a le projet de réfection du réservoir Beaudet par la Ville de Victoriaville dans une approche intégrée, donc qui est absolument nécessaire pour assurer une qualité de l'eau potable à Victoriaville et une quantité suffisante, et deuxièmement, on a aussi le projet de mise en place du plan d'action en amont, dans le bassin versant, réalisé de manière collaborative par les acteurs du milieu, donc notamment les conseils agros, l'OBV, les municipalités, les MRC, agriculteurs, forestiers, et cetera, et les scientifiques.

Donc, les conditions de réussite de ce projet-là, nous pensons que ce serait de financer publiquement la mise en place des actions et le dédommagement des riverains pour les services écosystémiques rendus. Donc, une enveloppe de 1.3 million pour l'ensemble du Québec, c'est vraiment insuffisant. Comme on l'a vu hier, on a donné un exemple, par exemple, pour la stabilisation des berges de la rivière Bulstrode, c'est évalué à 30 millions, pour une activité sur -- une action sur une rivière, dans un bassin versant au Québec. Donc, c'est impensable que 1.3 million pour l'ensemble du Québec peut être suffisant.

Deuxièmement, cibler les conditions d'acceptabilité sociale de l'espace de liberté des cours d'eau, un concept qui a été mentionné par plusieurs intervenants hier et que nous trouvons aussi très intéressant parce qu'il s'attaque non pas aux symptômes, mais plutôt à l'origine de la problématique. Donc, cibler les conditions d'acceptabilité sociale, ce que ça veut dire, c'est d'aller voir à quelles conditions est-ce que ça pourrait être acceptable de mettre en place des espaces de liberté des cours d'eau.

Et puis, finalement, notre dernière recommandation pour que cela se fasse dans des conditions gagnantes, c'est d'intégrer vraiment tous les acteurs riverains, donc les sept municipalités, les entreprises, les MRC, et cetera, dans la prise en charge de la responsabilité, parce que c'est une juridiction qui dépend de tous, de tout un chacun. La faute ne revient pas à une entité, elle revient vraiment à... c'est une responsabilité qui est commune, et l'action aussi doit être prise donc de façon commune.

Voilà. Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

Ça va. Bien, merci pour la présentation de votre mémoire.

Mme JOËLLE LATOUR :

Merci.

M. SIMON DUGRÉ :

Merci, Monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

J'aurai quelques questions à vous poser, mais avant, j'aimerais profiter de la présentation que vous venez de faire et de ce qu'on a vu sur la courte vidéo que vous avez présentée pour interpeller l'initiateur et COPERNIC, les deux à la fois. Après, je reviendrai avec vous pour clarifier quelques petits points.

Donc, pour monsieur Lambert et pour madame Dauphin, on voit dans l'étude d'impact et la documentation du projet qu'il y a comme une sorte de deux discours dissonants. Par exemple, il y a un premier où l'on dit que l'accumulation sédimentaire dans le réservoir ne pourra pas être inférieure à 16 000 mètres cubes, ce qui est déjà le cas, et ceci est supporté entre autres par l'étude de Tremblay et Marquis, et d'un autre côté, on mentionne que le projet avec COPERNIC, donc il s'agit du projet de rétablissement du débit écologique de la Bulstrode, permettra de déterminer les pratiques à prévoir dans l'ensemble du bassin versant pour permettre la diminution significative de la sédimentation dans le réservoir Beaudet. Puis encore, on apporte, dans l'étude d'impact, que ces travaux pourraient réduire d'environ 25 % l'apport de sédiments dans le réservoir.

Mais quelle est exactement votre analyse concernant le fait qu'il soit possible ou non de réduire l'apport de sédiments aboutissant dans le réservoir en provenance du sous-bassin versant? Ça, ça va être la première question que je vous pose à vous deux. Mais est-ce que vous pouvez aussi expliquer cette apparente contradiction-là qu'on a dans les conclusions?

M. JOËL LAMBERT :

Oui, Monsieur le président. Tout d'abord, il faut comprendre que l'étude d'impact a été déposée, je crois, en 2017 ou 2018, donc hier, dans ma présentation, on voyait bien que c'est vraiment à la fin 2017 qu'est arrivée l'étude de Lachance, qui a un petit peu changé toute notre position sur notre approche dans le bassin.

Ce que le CISA a présenté, ça présente bien l'approche qu'on avait dès le début, qui était une approche... puis qu'on a toujours continué avec cette approche-là, donc une approche de concertation dans le bassin pour essayer de trouver des solutions qui sont gagnant-gagnant.

Ils ont parlé aussi d'un comité scientifique qui avait été mis en place alors, on avait vu monsieur Aubert Michaud dans leur vidéo. Le comité scientifique a découlé sur les études qui ont été présentées hier dans notre présentation. Donc, c'est à la suite de ces études-là qu'on s'est aperçu que, peu importe

ce qu'on fait dans le bassin, même si ça peut avoir des répercussions très positives dans le bassin, ça ne change rien pour nous, pour la sédimentation, dans le réservoir Beaudet.

Donc, c'est là que, dans l'étude d'impact, on a eu des questions du ministère, on a répondu, on a encore eu des questions du ministère. Donc, on a eu plusieurs documents dans le temps, en commençant par 2017, et en même temps, notre évolution des connaissances se faisait en parallèle. Donc, à chaque fois qu'on répondait aux questions, on répondait avec les connaissances qu'on avait à l'époque. Puis les dernières connaissances qu'on a, c'est les dernières études qui sont sorties, qui ont été déposées au mois de janvier et février puis qui sont encore en cours avec l'étude de Aubert Michaud, puis c'est là qu'on constate que, effectivement, on doit faire notre projet du réservoir Beaudet pour notre approvisionnement en eau potable.

Il y a un aspect qui a été abordé aussi. Nous, on est absolument pour qu'il y ait du financement public dans le bassin, mais ça ne peut pas venir des citoyens de Victoriaville. On considère que c'est vraiment deux problématiques qui sont différentes. Puis hier, je pense qu'il y a un intervenant qui disait que la Ville ne pouvait pas non plus aller faire des mesures qui n'étaient pas sur son territoire, donc à l'extérieur. Donc, on est tout à fait d'accord avec le financement public, mais pas qui proviendrait de la Ville de Victoriaville.

LE PRÉSIDENT :

Merci.

Madame Dauphin, avez-vous quelque chose à apporter à cet... Oui?

Mme KARINE DAUPHIN :

Oui, c'est ça. Bien, je suis ce que dit monsieur Lambert. Effectivement, l'étude, hein, a commencé... les études qui ont été mentionnées hier découlent d'une analyse, finalement, globale qui a débuté en 2019, donc ça fait un an, et on était vraiment parti sur une hypothèse de départ comme quoi : est-ce qu'on peut diminuer, comme je disais hier, diminuer le débit de pointe pour diminuer l'érosion des berges de la rivière Bulstrode pour diminuer la sédimentation? Et, effectivement, ce qui ressort de ces études, bien, ce n'est pas... ça ne va pas être facile de diminuer l'érosion étant donné qu'on a un amont du bassin versant qui est très montagneux, et donc... et puis en plus, les forts débits de pointe se concentrent vraiment au mois d'avril, donc ça va être difficile de diminuer ces débits de pointe, et donc, ça va être très difficile de diminuer aussi l'érosion.

Donc nous, notre projet va sur : essayer de diminuer le départ de sédiments de sous-bassins versants. Donc là, on va partir sur cette seconde hypothèse-là pour le prochain plan d'action, donc axer sur la diminution de la sédimentation qui pourrait aller dans la rivière Bulstrode.

LE PRÉSIDENT :

Merci. Coupez le micro, s'il vous plaît.

Tout à l'heure, dans la présentation de votre mémoire...

M. JOËL LAMBERT :

Monsieur le président?

LE PRÉSIDENT :

... vous avez dit que le savoir-faire, l'optique de votre démarche, c'est de réaliser un plan d'action mobilisateur cocréé par les acteurs, une gestion intégrée de l'eau. C'est quoi ce plan d'action? Est-ce qu'il est réalisé, il existe? S'il existe, est-ce que vous pouvez le déposer à la commission? Est-ce qu'il s'agit du même plan qui est déjà annoncé un peu partout? Parce que quand on voit la documentation du projet, on voit qu'il y a... il y a beaucoup de plans qui arrivent. Est-ce qu'on parle du même plan ou on parle d'un autre plan, qui est le vôtre? C'est de quoi il s'agit exactement? En quoi il consiste, celui-ci?

Mme MARIE-JOËLLE BRASSARD :

[DIFFICULTÉS TECHNIQUES - INTERVENTION INAUDIBLE]

LE PRÉSIDENT :

On ne vous entend pas. Votre micro.

M. SIMON DUGRÉ :

Tu peux peut-être essayer de voir sur ton écran.

Mme MARIE-JOËLLE BRASSARD :

Ah, O.K. Puis est-ce que je dois faire quelque chose de particulier?

M. SIMON DUGRÉ :

Ouvrir le micro.

LE PRÉSIDENT :

C'est bon, vous pouvez aller, on vous entend.

M. SIMON DUGRÉ :

Ça va, ça fonctionne.

Mme MARIE-JOËLLE BRASSARD :

Ah, vous m'entendez? Bon.

Alors, bonsoir Monsieur le président, merci d'être à l'écoute de l'ensemble des besoins des différents intervenants.

Bon, vous voulez savoir, ce plan intégré, oui il existe, il y a 12 priorités dedans, et puis ces priorités découlent d'un processus qui a quand même duré une année et qui a mobilisé l'ensemble des intervenants que vous avez vus dans le vidéo. Et la façon dont on a procédé pour y arriver, c'est que nous avons d'abord lu toutes les études qui avaient été produites par la Ville de Victoriaville concernant l'écoulement des eaux, mais aussi les sédiments dans le réservoir. Suite à ça, on a identifié toutes les solutions qui étaient précisées dans les différentes études; et là, je dois vous dire que quand je parle d'études, là, je parle d'études, là.

Donc, partant de là, nous avons mobilisé les intervenants par secteur, dans un premier temps, avec toutes les solutions qui étaient identifiées par la Ville dans leurs études, et de là, par exemple, on a mis des tables de ce qu'on appelle des pareils ensemble, c'est-à-dire les producteurs agricoles, qu'est-ce qu'ils priorisent? Le municipal, qu'est-ce qu'ils priorisent? L'industrie, qu'est-ce qu'ils priorisent? Et cetera. Les scientifiques, qu'est-ce qu'ils priorisent?

Une fois qu'on a fait ça, dans un premier temps, dans un deuxième temps, on a mis des pas pareils ensemble. À partir des priorités, par exemple, des producteurs agricoles, ils ont mis leurs priorités sur la table, et on a demandé aux autres qui étaient autour de la table quelle serait leur contribution à la réalisation de cette priorité-là.

Donc, on est en mode solutions et non pas en mode « c'est la faute à qui? » ou encore « quel serait le mieux de tout le monde? » Au contraire, ce qu'on a fait, c'est qu'on a pris les priorités puis on a demandé aux autres : pour les producteurs agricoles, vous pourriez contribuer comment? Pour l'industrie, les autres, vous pourriez contribuer comment? Donc, on a fait ça pour tout le monde dans l'ensemble, tous les acteurs, par secteur, et il est ressorti très clairement que la question des bandes riveraines était une priorité qui était partagée par tous les acteurs.

Maintenant, vous nous demandez : est-ce que c'est le même plan? Nous, ce qu'on a fait, c'est une fois terminé notre mandat, parce qu'on était mandaté par la Ville, la Ville veut faire des ponts avec les intervenants pour participer et contribuer à la solution de la question des sédiments, des pertes de terres et tout ça. Donc, par rapport à ça, une fois qu'on a eu terminé notre mandat, on a remis à l'ensemble des intervenants le plan d'action intégré qu'on avait produit, et je sais que Joëlle Latour a communiqué avec Karine pour voir qu'est-ce qu'il en est, parce qu'on leur a aussi remis ça, c'est leur mandat de faire la concertation et tout ça, et de là, ils nous ont bien manifesté qu'il n'y avait pas vraiment de financement public pour être en mesure de mettre en place les actions, et en fonction des priorités qui sont identifiées.

Puis là, je dois vous dire, Monsieur le président, qu'on parle de priorités, mais ce n'est pas un petit plan d'action à la légère. On parle de contributions. Les gens qui ont marqué leur contribution là-dedans, ils l'ont dit, ils l'ont écrit, ils se sont engagés. Ensuite de ça, on parle des moyens, quels moyens prendre, on parle de qui va être impliqué pour faire telle priorité. Donc là, on a vraiment du vécu.

Nous, on fait des laboratoires vivants, et puis celle qui ressort, c'est du changement qui découle de la réflexion des gens, c'est-à-dire des changements qui sont ancrés dans leur territoire et leur réalité.

Voilà. Donc, le plan...

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que ce plan vous pouvez le déposer à la commission?

Mme MARIE-JOËLLE BRASSARD :

Oui, Monsieur.

LE PRÉSIDENT :

S'il vous plaît.

Mme JOËLLE LATOUR :

C'est déjà fait.

LE PRÉSIDENT :

Alors, on comprend que...

Mme MARIE-JOËLLE BRASSARD :

Nous allons faire ça avec un grand plaisir.

Mme JOËLLE LATOUR :

C'est déjà fait à travers le mémoire, dans le fond.

LE PRÉSIDENT :

Merci.

Mme MARIE-JOËLLE BRASSARD :

En annexe.

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Donc, on va le revoir. Mais donc, on comprend que ce plan, il est différent du plan d'action que... je pense que c'est l'Institut de recherche et de développement en agroenvironnement devrait faire avec COPERNIC pour le suivi... en ce qui concerne le suivi hydrométrique du bassin versant de la rivière Bulstrode. Parce que, là aussi, il y avait un plan d'action qui était considéré comme le livrable principal. Donc, votre plan, il est différent de ce plan-là. Alors, ce qui m'amène, avant de revenir à vous, ce qui m'amène à aller vers monsieur Lambert.

Monsieur Lambert, par rapport à ce plan qui constitue un livrable principal, est-ce que vous avez déjà des pistes d'action qui peuvent avoir des effets sur la sédimentation des prises d'eau potable? Et si oui, quelles sont-elles, ces mesures-là?

M. JOËL LAMBERT :

Oui, Monsieur le président. Il faut comprendre que le plan a été réalisé, comme je disais tantôt, aux environs de 2017, dans ces environs-là. Donc, depuis ce temps-là, on a continué nos recherches avec le comité scientifique. D'ailleurs, à la fin de ma réponse, j'aimerais peut-être... on a parlé de Aubert Michaud et de l'IRDA, je pense qu'ils devraient venir vous présenter le suivi hydrométrique qu'ils ont fait. Donc, voilà.

Le plan comme tel était, comme je disais, il est arrivé en 2017. Par la suite, on a fait plusieurs études qui ont démontré que, peu importe ce qu'on faisait dans le bassin, donc ce qui était inclus dans le plan, n'affectait pas notre problématique qu'on a dans le réservoir Beaudet de sédimentation.

Donc, c'est pour ça, en partie, qu'il n'a pas encore été réalisé, parce que de toute façon, on l'a... t'sais, on l'avait arrêté. Quand j'avais dit hier qu'on avait fait un pas de recul pour essayer de bien comprendre qu'est-ce qui se passait dans la rivière, parce qu'on s'était aperçu que ça venait à plus de 80 % de l'érosion, bien, c'est ça qui est arrivé, on a pris un pas de recul pour aller faire nos études scientifiques, pour s'assurer que si on mettait de l'argent public dans le bassin, bien, que ça vienne régler la problématique qu'on vivait au réservoir Beaudet. Puis les études qu'on a réalisées démontrent que ce n'est pas le cas.

J'inviterais peut-être monsieur Aubert Michaud à présenter les suivis hydrométriques qui ont été faits.

LE PRÉSIDENT :

Oui. Pendant que monsieur Michaud sera en train de se préparer, est-ce que ce plan-là que vous venez d'identifier clairement, est-ce qu'il est différent du plan de gestion intégrée régional, le PGIR, qui est...

M. JOËL LAMBERT :

En fait...

LE PRÉSIDENT :

... (inaudible) demandé par le MELCC?

M. JOËL LAMBERT :

Oui, il n'y a jamais eu de plan régional de réalisé. C'était notre intention de le faire, c'est pour ça qu'on avait travaillé en concertation, qu'on est allé chercher... on avait fait les 25 études entre 2011 et 2017, puis on était en train de le réaliser, et est venue la fameuse étude de Lachance, qui nous a arrêtés, qui nous a mis en veilleuse, jusqu'à tant de bien comprendre la problématique, puis on s'est aperçu qu'il n'y avait pas de solution unique qui permettait de régler à la fois les problématiques dans le monde agricole de perte de terres et en même temps, par exemple, que la nôtre au réservoir Beaudet, qui étaient... qui sont vraiment deux problématiques distinctes.

LE PRÉSIDENT :

O.K. Bien, toujours sur ce point-là, avant d'écouter la présentation, j'aimerais aller vers monsieur Tremblay du MELCC.

Est-ce que le plan dont il est question, le plan de gestion intégrée régional, que vous avez demandé, qu'on a retrouvé dans les questions que vous avez posées, est-ce que ce plan est toujours d'actualité, est-ce qu'il est toujours attendu? Est-ce qu'il a un lien avec le projet? Vous l'attendez toujours? C'est quoi la situation de ce plan-là, et quelle est votre opinion?

M. YVAN TREMBLAY :

Pour répondre à votre question, Monsieur le président, nous, ce qu'on a demandé dans le cadre de la directive et des échanges qu'on a eus avec le promoteur dans l'étape de recevabilité, c'était un dépôt, le dépôt d'un plan de gestion par bassin versant du plan d'eau visé pour la réalisation du projet de restauration du réservoir. Donc ça, ça a été demandé dès la première série de questions et commentaires après l'émission de la directive.

Donc, les études qui sont arrivées tout récemment, au tout début de 2020, ont permis de mettre un éclairage différent, global, de compréhension, d'apport d'informations qui, dans l'étape d'analyse d'acceptabilité environnementale, permettra d'avoir une version améliorée de cette... on va dire, de cette analyse-là, pour vraiment voir : est-ce que le dépôt... si ce dépôt-là de plan de gestion par bassin versant de la part du promoteur est toujours nécessaire, et quelle sera sa portée, quelle sera sa couleur, quel sera son contenu. Ça, ça pourra rester à être déterminé dans le cadre de l'analyse environnementale.

LE PRÉSIDENT :

Donc, on comprend que le plan n'est pas encore considéré comme reçu par le MELCC?

M. YVAN TREMBLAY :

Effectivement, ce sont des engagements qui ont été pris pour que le plan soit déposé avant l'émission du décret.

LE PRÉSIDENT :

O.K. C'est intéressant parce que... J'ai envie de revenir à monsieur Lambert pour demander : mais vous en êtes où avec ce plan, finalement?

M. JOËL LAMBERT :

Oui, Monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

Sera-t-il déposé? Quand il devrait être déposé? Parce qu'il aurait été intéressant que ce plan puisse être aussi discuté dans le cadre de cette consultation-là, par exemple.

M. JOËL LAMBERT :

Oui, je comprends. Mais tel que je l'ai mentionné, il n'y a aucune mesure qui va faire en sorte qu'on va éviter nos dragages dans le réservoir Beaudet. Donc, à la lumière des dernières études qui sont ressorties, on considère que ce n'est pas requis qu'on dépose un plan de gestion régionale fait par la Ville de Victoriaville.

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Donc, le ministère valide le fait que ce n'est pas requis? Parce qu'on vient d'entendre que le ministère attend toujours. C'est quoi qui se passe?

M. YVAN TREMBLAY :

Si vous me permettez, Monsieur le président, moi je n'ai pas mentionné qu'il n'était pas requis. Il a été demandé, c'est un engagement qui avait été demandé dans le cadre de l'étape de recevabilité environnementale de l'étude d'impact. La portée et le contenu sera à redéfinir à la lumière des nouvelles et des plus récentes études qui ont été produites, et c'est dans ce cadre-là que ça sera défini, quelle sera la forme et la couleur de ce plan de gestion... dans ce plan de gestion là.

LE PRÉSIDENT :

Voilà qui est clair. Merci, monsieur Tremblay.

Si monsieur Michaud est prêt, on pourrait écouter la présentation, avant de continuer encore sur les autres questions.

**PRÉSENTATION DE L'INSTITUT DE RECHERCHE ET
DE DÉVELOPPEMENT EN AGROENVIRONNEMENT (IRDA)
M. AUBERT MICHAUD**

M. AUBERT MICHAUD :

Bonsoir, Monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

Bonsoir.

M. AUBERT MICHAUD :

Alors, je pourrais projeter la présentation.

Voilà ici. Mauvaise qualité du réseau, bon. Je vais faire ça comme ça. Je le mets en plein écran.

LE PRÉSIDENT :

Oui.

M. AUBERT MICHAUD :

Bon. Est-ce que ça fonctionne bien?

LE PRÉSIDENT :

C'est bon, oui.

M. AUBERT MICHAUD :

Oui. Alors, bonsoir. Alors voilà. Mon nom est Aubert Michaud, je suis chercheur à l'Institut de recherche et de développement en agroenvironnement. Alors, avec mon équipe, en fait, on travaille principalement, depuis un peu plus d'une vingtaine d'années, à l'accompagnement de recherche-action en bassins versants agricoles. Alors, on a été mandaté par COPERNIC, en 2017, pour initier une étude hydrologique du bassin versant de la rivière Bulstrode. Donc, l'étude complétée, bon, dans les prochains mois.

Alors, je vais présenter quelques résultats de deux volets de l'étude. D'abord, le résultat du suivi hydrométrique, qui nous a amenés vraiment à mesurer les débits de la rivière et les charges de sédiments, donc dans les différents sous-bassins affluents et dans les tronçons *principaux* de la rivière, et sur la base de ces résultats-là, donc de mesures de... entre autres, de débit d'eau et de flux de sédiments, on a réalisé une modélisation hydrologique, là, qui nous permet de reproduire les processus, là, vraiment de mobilisation, entre autres, de sédiments et leur transport, dans le but, en fait, de modéliser les effets de scénarios alternatifs, disons, de gestion, entre autres en milieu agricole, pour prévenir l'érosion. Donc, deux démarches complémentaires.

Donc, pour ce qui est du suivi hydrométrique. Alors, au niveau du terrain, ça prend la forme de stations équipées avec des sondes qui mesurent en continu la vitesse, la hauteur de l'eau. On va sur place mesurer les débits pour bien établir la relation entre les débits, la hauteur, la vitesse de l'eau. Et on a des sondes aussi qui sont là en permanence, qui enregistrent le signal, entre autres, là, de turbidité, donc à toutes les 15 minutes, c'est-à-dire qu'on a une information très, très précise sur la quantité de sédiments en suspension qui est transportée par la rivière.

Alors, d'entrée de jeu, bon, en fait, le dispositif est inspiré du, entre autres, du plan d'action de COPERNIC, donc ciblant le milieu forestier et le milieu agricole. Donc, il y a deux sous-bassins agricoles qui ont été instrumentés, soit le ruisseau Parent et le ruisseau Perreault, et un couple aussi de bassins agricoles ou d'affluents forestiers, donc de la tête du bassin, là, plus montagneuse et essentiellement en occupation forestière, donc les ruisseaux Gobeil et Michaud, et deux autres stations en tronçon principal. Donc, on a ici la station juste en avant du barrage de Sainte-Sophie, la station Lambert, et la station assez près du réservoir Beaudet, finalement, près de l'exutoire du bassin, qu'on a nommée la station Bulstrode.

Alors ici, un exemple de résultats sur un peu plus de deux ans, la station aval Bulstrode, qui exprime les... on voit, là, quand on parle des humeurs de la rivière, elles sont assez... assez fortes merci. Donc, on voit les... en bleu, vous avez les débits par jour en millimètres. Donc, vous imaginez ici, comme par exemple les... principalement dans les périodes de crues printanières et en redoux hivernaux, donc qu'on voit ici, donc au printemps 2018, ici, un redoux important en hiver 2019, le coup d'eau très fort du printemps deux mille... donc 2019. Ici, un petit peu moins violent ce printemps. Donc, vraiment des précipitations, en fait, surtout des événements de fonte de neige qui occasionnent des crues principalement donc en période de redoux hivernale et printanière, des débits très, très puissants, ce qui fait que les charges de sédiments se concentrent finalement dans ces quelques événements de l'année. On remarquera ici... tout le monde va peut-être se souvenir de la crue de l'Halloween, l'année dernière, donc on a un 70 millimètres de pluie ici. Donc, le seul événement qui n'était pas influencé donc par les périodes hivernales.

Alors, au total, donc à la station Bulstrode, ce qui est mesuré concrètement, c'est, en moyenne annuelle, c'est, bon, plus de 10 000 tonnes par an de sédiments en suspension.

Maintenant, ici, si on rapporte donc les exportations des six sous-bassins, donc on verra ici... Oups! On dirait que ça ne répond plus. Oui, O.K. Un petit peu embêtant, ça. Mon écran est gelé. Un instant, on va essayer d'y arriver. Complètement gelé. Bon, voilà, O.K.

Donc, on a ici nos deux affluents, Parent, Perreault, agricoles, nos affluents forestiers et nos tronçons *principals*. Évidemment, ils sont de superficies différentes. On a des exportations annuelles, là, en... donc en tonnes par an. Ici, on le rapporte en fait en kilos par hectare, donc on exprime l'exportation par unité de superficie, pour bien comparer donc les flux qui originent des différents bassins.

Ce qu'on va remarquer, ici, c'est que les charges mesurées entre autres dans les bassins agricoles, bon, sont de l'ordre, bon, disons, entre 120 et 230 kilogrammes de sédiments par hectare. Au niveau forestier, bon, un peu moindre. En tout cas, dans le Gobeil, qui est totalement agricole, autour de 80 kilos à l'hectare. Mais on va voir qu'aux stations en tronçon principal, on est dans un ordre de grandeur vraiment où on multiplie, bon, pratiquement par deux... facteur de deux à trois donc la quantité de sédiments mesurée, exprimée pour la superficie.

Bon, maintenant, si on projette ça à l'échelle du bassin, lorsqu'ici on reproduit, donc, nos... disons, les taux d'exportation de l'affluent agricole, de l'affluent forestier, ici, O.K., à l'échelle du bassin, donc c'est-à-dire qu'on va parler d'environ 1 300 tonnes donc de sédiments qui sont associés à l'occupation agricole, environ 2 000, 2 100 tonnes à l'occupation forestière, ce qui fait un total, disons, en moyenne annuelle d'un peu plus de 3 500 tonnes de sédiments à la rivière, et qui se compare maintenant, si on regarde donc la charge totale, donc toujours à l'échelle du bassin versant, 11 000 tonnes. Si on fait la différence donc de la charge totale des affluents, ça nous amène, en fait, une proportion de 70 % donc de la charge totale des sédiments à l'exutoire du bassin, qui est liée au tronçon principal de la rivière. Donc, ça nous ramène, bon, dans les ordres de grandeur entre autres de l'étude de Lachance, là, entre autres, de 2017.

Je passe, bon, rapidement au deuxième volet d'étude, le volet de modélisation hydrologique. En modélisation, ce qu'on fait, en fait, on utilise nos données de suivis hydrométriques et toute la caractérisation donc du bassin, l'occupation, les sols, les reliefs, pour reproduire donc la charge de sédiments, donc la charge actuelle, et ce qui nous permet aussi de, maintenant, de projeter les résultats de réduction de flux de sédiments provenant de scénarios alternatifs de gestion.

Donc, dans le cas ici du ruisseau Parent, qui a été choisi, comme vous savez, comme bassin intervention, alors ce qui est appliqué ici, ce n'est pas, disons, à l'IRDA nécessairement de proposer des plans d'action, c'est un plan d'action qui... le plan triennal, qui a été proposé et développé par le Groupe Conseils Agro Bois-Francis, dont a fait état madame *Dubeski* hier, à l'audience. Alors, ce qui est... donc, ce qui a été projeté, c'est les effets de culture sans labour, donc des cultures qui protègent le sol de l'érosion, des cultures de couverture en période hivernale, des bandes riveraines élargies, et des bassins de captage et de sédimentation à l'embouchure des fossés. Donc, c'est toutes donc des propositions finalement supportées, accompagnées, là, par le Groupe Conseils auprès des producteurs du bassin versant.

Donc, si on fait une projection ici donc des résultats du modèle, donc un scénario de référence, vous avez ici les résultats pour les différentes occupations du sol, mais globalement on parle de scénarios de référence de plus de 100 tonnes de sédiments exportés par année, et l'application de ce scénario alternatif est quand même très efficace parce qu'on permet de réduire de 40 % la charge totale des sédiments du ruisseau.

Alors, si on applique le 43 % à l'ensemble du territoire agricole du bassin...

LE PRÉSIDENT :

(Inaudible).

M. AUBERT MICHAUD :

Oui, je conclus. C'est près de 940 tonnes donc qui pourraient être attendues, disons, pour un scénario d'intervention similaire. Mais rappelons quand même que la charge totale de sédiments à la rivière est plutôt de 11 000 tonnes. Donc, oui, un résultat tangible, concret de réduction, là, en lien avec les activités agricoles, mais ça reste quand même, disons, de portée limitée par rapport à la charge totale de sédiments de la rivière.

Alors, je vous remercie.

LE PRÉSIDENT :

Merci pour la présentation.

Avant de revenir sur les mesures qui sont prises au niveau du bassin versant, bien, je vais quand même explorer un peu avec le CISA quelques autres points qui ont été abordés dans votre mémoire. Par exemple, vous indiquez, en annexe de votre mémoire, que la MRC a la capacité réglementaire, mais aurait besoin du ministère de l'Environnement. Qu'est-ce que vous voulez dire? Pourquoi la MRC...

Mme MARIE-JOËLLE BRASSARD :

En fait...

LE PRÉSIDENT :

... aurait besoin du ministère de l'Environnement?

Mme MARIE-JOËLLE BRASSARD :

C'est que, au niveau du processus collaboratif qu'on a mis en place, ce qu'on voulait... ce à quoi on voulait arriver, c'est une responsabilité collective de tous les intervenants par rapport à la gestion de la rivière en amont. Donc l'idée, c'est que le ministère de l'Environnement, leur rôle -- puis ce n'est pas seulement la MRC qui l'avait souhaité -- le rôle de participer, d'accompagner les comités au sein de leur réflexion, pour nous... pour eux, ça devient important, puis ils ont été interpellés aussi au moment du

colloque, du forum d'échanges, et à d'autres reprises avec... par les producteurs agricoles, lors de certaines rencontres, même COPERNIC aussi les a invités plusieurs fois.

Donc l'idée, c'est que le rôle d'une expertise comme le ministère de l'Environnement, pour nous, c'est dans la perspective où on veut que tout le monde prenne acte de sa responsabilité, bien, pour nous, le ministère doit aussi être autour de la table, de la même façon que le MAPAQ était autour de la table, de la même façon que les villes étaient autour de la table, donc... puis les producteurs agricoles sont là. Nous, on se dit : mais comment ça se fait -- puis ce n'est pas nous, là, c'est les intervenants qui ont parlé -- comment ça se fait qu'il manque un acteur important, qui est davantage appelé à établir des règles, là, plutôt que de tout simplement accompagner la population dans la façon d'entrevoir les choses? Parce qu'on se dit : il y a une expertise là qu'on doit absolument profiter, ça nous appartient, là, les ministères.

Quand on parle de mobilisation citoyenne, bien, l'État, les ministères, c'est des expertises qu'on doit mettre à contribution pour aider les gens à avoir une -- à prendre leurs responsabilités dans leur contribution. C'est pour ça que ça s'appelait : « La rivière pour tous, tous pour la rivière ». Donc, il manquait quelqu'un.

LE PRÉSIDENT :

O.K. Bien, merci.

Avant de continuer avec vous, je voudrais juste rappeler aux personnes-ressources de bien vouloir mettre leur micro sur *mute*, s'ils n'ont pas la parole, s'ils ne parlent pas. Merci.

Alors donc, dans ce même champ, vous parlez de « réglementation plus simple et adaptée à la réalité de chacun ». Là, je parle de votre démarche de réalisation. Comment il faut faire? Vous parlez de : « le monde municipal demande plus de transparence », et vous dites aussi : « devrait appliquer une réglementation au même titre que les bandes riveraines ». Ça, ce sont vos... C'est quoi, qu'est-ce que... que signifie chacun de ces items? Qu'est-ce que vous voulez dire par ces différents points-là?

Mme MARIE-JOËLLE BRASSARD :

Bien, en fait...

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que vous retrouvez de quoi je parle?

Mme MARIE-JOËLLE BRASSARD :

Bien là, ce que je comprends, c'est que le rôle de chacun, on va le coconstruire, la solution, si tout le monde est autour de la table. Ce n'est que ça que ça signifie. Donc, quand on parle d'une réglementation qui est complexe, bien, s'il faut lire des réglementations qui sont arides pour la population et puis qu'il n'y a personne autour de la table pour venir nous expliquer la chose, bien, ce n'est pas évident. Puis ensuite de ça, bien, les gens qui sont autour de la table, ils vont le comprendre, ils vont répondre, ils vont dire : « Oui, mais pourquoi vous pensez comme ça? » Puis là, les différents intervenants vont s'expliquer pourquoi qu'ils pensent comme ça.

Donc nous, quand on parle de coconstruction, on est en mode solutions, on n'est pas en mode conflictuel. Et puis que chacun vive dans sa tête, ça ne fera pas une grosse société très solide, là. On doit vivre ensemble et puis on doit trouver des solutions collectivement ensemble. C'est pour ça que... c'est dans cette perspective-là, Monsieur le président, tout simplement.

LE PRÉSIDENT :

O.K.

Mme MARIE-JOËLLE BRASSARD :

S'expliquer les choses, s'expliquer les approches qui sont différentes, s'expliquer nos angles liés à notre vécu puis à notre compréhension du monde. On ne fera pas un monde tout seul, on est tous liés les uns aux autres.

LE PRÉSIDENT :

Bien, je veux vous remercier pour la présentation de votre mémoire et pour avoir répondu à toutes ces questions que je vous ai posées. Vous avez compris que votre mémoire a soulevé un ensemble de choses qu'on peut aller chercher avec les autres personnes-ressources. Et avant d'appeler le prochain intervenant, j'aimerais vraiment vous remercier, vous dire merci, et quand même repartir vers COPERNIC pour clarifier quelques autres points.

Donc, vous pouvez continuer de suivre les présentations avec nous, et je vous remercie pour votre participation.

Mme MARIE-JOËLLE BRASSARD :

Merci beaucoup.

M. SIMON DUGRÉ :

Merci, Monsieur le président, ça fait plaisir.

Mme JOËLLE LATOUR :

Merci, Monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

Alors, pour COPERNIC, vous avez écrit concernant la zone Nicolet dans le plan directeur de l'eau de cette zone-là, vous dites :

« Le mode de gestion actuel, de la responsabilité des MRC et des municipalités, apporte certains questionnements sur la façon de vouloir maîtriser la dynamique des cours d'eau, soit de l'érosion, la sédimentation et les inondations, que ce soit en milieux urbain, agricole et industriel. D'autres modes de gestion plus durables, c'est-à-dire en intégrant les trois variables que sont l'économie, le social et l'environnement, devront être appliqués. »

J'aimerais vous demander : qu'est-ce que vous voulez nous faire savoir très exactement? Qu'est-ce qui devrait être modifié, à votre avis, dans le mode de gestion actuel, et qu'est-ce qui devrait le remplacer pour atteindre une meilleure efficacité dans la gestion du bassin versant du secteur Nicolet?

Mme KARINE DAUPHIN :

Vous parlez, excusez-moi, Monsieur le président, c'est les trois... les trois stades, environnemental, économique et social?

LE PRÉSIDENT :

Oui. Vous avez dit qu'il faut un mode de gestion plus durable dans le secteur Nicolet, au niveau du bassin versant, et je voudrais -- je vous demande : c'est quoi, qu'est-ce que vous voulez dire? Est-ce que vous pouvez élaborer un peu sur ça? Et qu'est-ce qui devrait être modifié dans le mode de gestion actuel, que la phrase qui est dans le plan semble fustiger, qu'est-ce qui devrait être modifié pour avoir plus d'efficacité? Qu'est-ce qu'on devrait remplacer pour atteindre une meilleure efficacité dans la gestion du bassin versant?

Mme KARINE DAUPHIN :

Bien, c'est toute la gestion, en fait, de l'occupation du territoire et des pratiques qu'on y fait. Donc, quand je parlais de l'économie, bien, c'est sûr, c'est qu'il faut prendre en compte qu'on a une grosse économie agricole et d'industrie aussi, donc toutes les actions qu'on devra mettre en place devront prendre en compte cette économie-ci pour ne pas qu'elle ait des impacts négatifs. Au milieu forestier aussi, parce qu'il y a une grosse partie acéricole.

En terme social, c'est de -- comme on avait fait, donc le CISA l'avait fait aussi, puis nous, on l'avait fait aussi par d'autres processus de concertation -- c'est vraiment prendre en compte ce que disent tous les acteurs du milieu, donc que ce soit les agriculteurs, les forestiers, donc il faut qu'ils aient leur mot à dire et il faut qu'on prenne en compte aussi leurs enjeux. Et dans le durable aussi, c'est en termes d'écosystème, donc qu'on ait des pratiques beaucoup plus durables. C'est ce qu'a proposé monsieur Michaud en termes de meilleures pratiques forestières. Donc, ça va être de faire des pratiques plus durables, c'est-à-dire qu'il ne faut plus qu'on ait de sols à nu l'hiver, par exemple, pour qu'on ait moins de sédiments dans le cours d'eau, parce qu'une fois que le sédiment va dans le cours d'eau, bien, il y a une sédimentation qui fait qu'on peut avoir une perte d'habitat faunique. Et les bandes riveraines, bien, ça a plusieurs effets aussi au niveau de l'écosystème, donc en termes d'habitat faunique, mais aussi pour le cours d'eau, donc ça peut quand même arrêter des sédiments en partie, et ça crée aussi de l'ombre dans les petits cours d'eau, qui empêchent une eutrophisation. Donc, c'est... En milieu forestier, c'est pareil, ça va être d'essayer de voir comment est-ce que... par exemple, les chemins forestiers, donc faire en sorte qu'on ait un minimum de pertes de sédiments pour qu'ils se retrouvent après dans les ruisseaux.

Donc, c'est tout l'aspect durable, c'est-à-dire qu'on puisse avoir des pratiques qui soient meilleures pour l'environnement, mais en même temps prendre en compte le milieu... le sens économique, c'est que ce ne soit pas non plus pénalisant pour les acteurs. Donc, c'est vraiment prendre en compte vraiment l'économie, donc les acteurs du milieu, qu'ils aient une perte minimale, mais en même temps, qu'on ait une meilleure prise en compte de l'environnement de façon durable, parce qu'en plus, les changements climatiques, donc il va falloir le prendre en compte dans les pratiques agricoles, forestières au niveau des municipalités, et sociales, comme on dit, de le prendre en compte aussi puis intégrer les acteurs dans les actions.

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Merci.

Avant d'aller à mon prochain intervenant, je voudrais d'abord poser une question aux MRC, à la MRC d'Arthabaska, une question aussi à l'initiateur, et puis une autre aux deux.

Alors, dans la deuxième ronde d'avis d'experts, le MELCC a suggéré ce qui suit, je vous donne... je vous le lis :

« La Ville devrait s'engager à mettre en place des mesures de pérennisation pour les solutions qui seront retenues, incluant des aspects réglementaires, donc ce qui veut dire au niveau municipal ou supramunicipal. La Ville devrait rencontrer à cet effet la MRC d'Arthabaska, puisque celle-ci a déjà interpellé le ministère au sujet de l'encadrement réglementaire des rives spécifiques au bassin versant de la rivière Bulstrode. »

Ma question pour la MRC d'Arthabaska : dans l'objectif de pérenniser les milieux mis en place, avez-vous apporté des modifications à l'encadrement réglementaire des rives, spécifiques au bassin versant de la rivière Bulstrode? Et si oui, quelles sont-elles et comment est-ce qu'elles s'articulent?

Mme PASCALE DÉSILETS :

Officiellement, il n'y a pas eu de -- on a eu un projet qui a été élaboré avec Stéphane Campeau, qui est un chercheur de l'Université de Trois-Rivières, qui avait un projet pour une nouvelle méthode d'application de bandes riveraines, dans le fond, et on voulait faire des tests à cet effet dans le bassin pour appliquer cette réglementation-là. Par contre, c'est sûr que c'est une modification à la réglementation du ministère en lien avec la Politique de protection des rives du littoral et des plaines inondables, donc on a approché le ministère à cet effet, à savoir s'il pouvait avoir une ouverture pour qu'on fasse un test d'essai à cet effet-là, et les démarches ont un peu avorté dans ce sens parce qu'il y avait une complexité, et ce n'était pas nécessairement facile, là, il y avait un plan de mise en oeuvre qui devait être déposé au ministère. D'un côté, on nous disait que, oui, on pouvait le faire; de l'autre côté, on nous disait que non. Donc, on a un peu abandonné cette partie-là. Et considérant que la politique de protection des rives versus les modifications de la loi sera modifiée dans les années à venir, bien, on a espoir qu'on puisse participer à cette révision-là de cette application réglementaire.

LE PRÉSIDENT :

Merci.

Mais, monsieur Lambert, est-ce que vous avez rencontré la MRC à cet effet-là, sur le sujet dont on discute?

M. JOËL LAMBERT :

Oui, on était autour de la table depuis le début avec monsieur Campeau. Je passerais peut-être la parole à ce sujet-là à monsieur Serge Cyr, qui a été là, qui a été un des instigateurs à l'époque, avec monsieur Campeau, sur cette nouvelle méthode-là puis l'implication que la Ville a eue.

LE PRÉSIDENT :

O.K. Bien, ce serait intéressant qu'il nous dise ce qui en est ressorti, là, pour qu'on... en profiter.

M. SERGE CYR :

Oui, bonjour. Oui, on a participé avec la MRC à voir quelle serait la meilleure méthode pour protéger les bandes riveraines. On sait qu'actuellement, malheureusement, dans le secteur agricole, il y a très peu de bandes riveraines qui sont respectées, donc on trouvait que l'étude de monsieur Campeau de l'Université de Trois-Rivières était très, très bien montée, mais malheureusement -- puis c'est ça qu'on se heurte de temps en temps -- c'est que lorsqu'on veut modifier des choses ou faire des choses différemment, ce n'est pas toujours évident d'avoir les permissions pour faire ça différemment, ça fait que donc, il a fallu reculer là-dessus, et on tombe encore au point neutre à cause de ça.

LE PRÉSIDENT :

O.K. Mais spécifiquement pour les bandes riveraines agricoles, il y a des avis d'experts qui proposent quand même la constitution de contrats ou d'obligations réelles environnementales sur le fonds de terre entre les agriculteurs impliqués et la Ville. Est-ce que vous avez exploré cette avenue-là, et quelles sont vos conclusions?

M. SERGE CYR :

Bien, on n'a pas réellement fait... D'autres personnes ont fait des inspections des bandes riveraines, COPERNIC l'a fait déjà, et d'autres l'ont fait; la Ville ne l'a pas fait réellement, mais nous savons qu'il n'y a pratiquement pas de bandes riveraines qui sont respectées. Donc, c'est malheureux, il faudrait réellement mettre en place une équipe qui irait là et s'assurerait que toute la bande riveraine est respectée, et de voir quel genre de bandes riveraines, parce que lorsqu'on sait que la rivière Bulstrode, lorsqu'elle se déchaîne, emporte un débit tellement élevé que, peu importe qu'est-ce que tu mets là, même de l'empierrement a un peu de difficulté à rester là. Ça fait que, oui, on peut faire des bandes riveraines, oui, ça va aider, mais lorsqu'on a vu tantôt les diapos de monsieur... de l'IRDA, qui montrent que le débit est tellement élevé d'un coup, c'est comme si on aurait un char d'assaut qui passerait dans la rivière, qui vient tout arracher en passant. Ça fait que... Donc oui, ce serait bon d'avoir des bandes riveraines qui pourraient réduire une partie des sédiments durant l'année, mais lorsqu'on a deux, trois épisodes de très, très fort débit, bien, souvent les bandes riveraines vont être emportées, avec des arbres puis même avec des roches.

LE PRÉSIDENT :

O.K. Mais c'est quoi la position de la MRC sur la constitution de tels contrats? Madame Désilets?

Mme PASCALE DÉSILETS :

Officiellement, c'est sûr que si on veut faire des contrats avec les propriétaires, c'est sûr que c'est des propriétaires qui ont souvent des droits de culture dans ces secteurs-là, puis pour que, comme monsieur Cyr faisait mention, que les bandes riveraines soient résistantes et qu'ils puissent le faire, c'est toujours une question de financement économique, qui sont aux frais, là. Il faudrait acquérir ces terres-là pour des producteurs, et là, il faudrait compenser ces personnes-là. Donc, c'est pour ça que c'est un peu écarté, là.

LE PRÉSIDENT :

O.K. Monsieur Lambert voudrait ajouter un point.

M. JOËL LAMBERT :

Oui. En fait, on parle beaucoup de bandes riveraines. J'aimerais, si vous le permettez, avoir l'avis de monsieur Mathieu Lemay, qui est ingénieur puis qui a fait la modélisation de la rivière, sur l'impact qu'aurait l'implantation des bandes riveraines sur notre sédimentation dans le réservoir Beaudet.

LE PRÉSIDENT :

Oui, je vous en prie.

M. MATHIEU LEMAY :

Oui. Bonsoir, Monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

Bonsoir.

M. MATHIEU LEMAY :

Donc, comme je vous avais présenté hier dans une présentation, là, de notre côté, on a été mandaté pour étudier l'impact de différentes variantes possibles de stabilisation ou d'intervention directement dans le lit de la rivière. Le résultat de notre modélisation hydrosédimentaire, là, montre que les mesures à mettre en place, si on veut significativement réduire l'ensablement du réservoir Beaudet, sont vraiment de nature extrêmement importante, là. Je pense que monsieur Michaud l'a mentionné, là, la quantité de sédiments qui est présente dans le cours principal de la rivière Bulstrode est vraiment importante. C'est d'ailleurs les mesures de monsieur Michaud, là, qui ont été utilisées pour la calibration

des modèles qu'on a faits.

Donc nous, nos conclusions par rapport à ça, c'est que, pour répondre à la question spécifique : est-ce qu'on pourrait avoir un impact, en gérant de façon idéale l'ensemble des rives de la rivière Bulstrode, est-ce qu'on aurait un impact sur la sédimentation dans le réservoir? La réponse, c'est : pas significativement. Donc, c'est la conclusion à laquelle nous sommes arrivés.

LE PRÉSIDENT :

Merci.

Bien, j'annonce que le registre est maintenant fermé. Toutes les personnes qui se sont inscrites pourront prendre la parole ce soir. Je vous rappelle que vous pourrez nous faire parvenir vos questions jusqu'au 2 juillet. La commission compte recevoir les réponses dans un délai de 48 heures. Les renseignements obtenus seront aussitôt rendus publics dans le site Web du BAPE.

Comme je l'ai mentionné hier, vous aurez jusqu'au 2 juillet également pour déposer votre mémoire. Si la commission a des questions particulières à la suite de la lecture d'un mémoire déposé sans présentation, elle se réserve le droit de convoquer les auteurs à une conférence téléphonique à distance, qui serait alors enregistrée. L'enregistrement intégral de cette conversation éventuelle sera déposé sur la page Web de la commission.

J'invite maintenant monsieur Pierre Guérard à nous faire son témoignage ou à poser ses questions.

**PÉRIODE DE QUESTIONS
M. PIERRE GUÉRARD**

M. PIERRE GUÉRARD :

Oui. Vous m'entendez bien?

LE PRÉSIDENT :

Oui, bonjour.

M. PIERRE GUÉRARD :

Oui. Donc, vous m'entendez bien?

LE PRÉSIDENT :

Oui, on vous entend bien. Allez-y.

M. PIERRE GUÉRARD :

Bon. Donc, je me présente, moi je suis producteur agricole dans la zone qu'on peut appeler la zone chaude, là, à la hauteur du barrage de la Ville de Princeville, puis j'ai comme deux kilomètres de rivière, là, qui traverse mes terres. Donc, comme... je suis administrateur à l'UPA, vice-président de l'UPA, je suis... je siège à COPERNIC, j'ai aussi siégé sur toutes les instances qu'on a pu entendre parler tantôt. Je suis assez au fait de toutes les études qui ont été faites. Bien moi, ce que je vais faire aujourd'hui, je vais partager mes études à moi qui ont été faites.

Si on prend la Bulstrode, à l'époque, on recule dans les années 50, là, quand que la Ville de Princeville a fait leur barrage puis leur prise d'eau potable, ils se sont ramassés avec des problèmes de sédimentation ça n'a pas été trop long, eux autres aussi.

À l'époque, dans ces années-là, tous les producteurs nettoyaient la rivière, en amont comme en aval de ce barrage-là, puis chez nous, mon père (inaudible), puis bon. Jusque-là, ça allait pas si pire. Jusqu'en 2004, quand, à un moment donné, il a été... mon père a été carrément arrêté. La Ville a toujours eu des problèmes d'approvisionnement en eau, donc il y a une digue qui devait (inaudible) à tous les ans, deux, trois fois par an, (inaudible).

Ça fait que, à partir de là, bon, eux autres, ils ont... 2005-2006, ils ont fait des tranchées (inaudible) pour essayer de régler leur captage d'eau, ce qui s'est avéré être une bonne solution, que la suite de la captation a été beaucoup meilleure. Sauf, erreur qu'ils ont faite, c'est qu'ils ont laissé les sédiments se réaccumuler, parce qu'en même temps, ils ont fait une stabilisation de berge, ils ont fait (inaudible) de stabilisation de berge, qui ont coûté environ 350 000. Belle job. Erreur qu'ils ont... moi, à mon sens à moi, qu'ils ont toujours faite partout où est-ce qu'ils ont fait des stabilisations de berge : on stabilise le côté extérieur de la courbe; on oublie de vider l'intérieur de la courbe pour faire de la place à d'autres sédiments, ce qui ferait des trappes de sédiments naturelles.

Dans mon secteur, j'ai deux trappes de sédiments naturelles de même qui devraient être exploitées mieux que ça, qui aideraient non seulement à la Ville de Victo, mais aussi à la Ville de Princeville, parce que là, dans les trois tranchées (inaudible) qu'ils ont faites en 2006, il y en a trois sur six qui sont bloquées. Donc, ils sont rendus de une fois par année à rehausser la digue à quatre fois. Donc... puis quand le ministère il parle qu'ils ne veulent pas avoir (inaudible) récurrentes, ça fait depuis 1960 que la Municipalité entretient ça comme ça. Je ne les blâme pas, ils ont besoin d'eau. Là, la Ville de Victo a besoin d'eau, puis leur problème, ils n'auront plus le choix, il va falloir qu'ils le travaillent.

Sauf que la stabilisation de berge, il va falloir qu'ils la fassent. Comme la Municipalité ça leur a coûté 350 000, (inaudible) 300 autres mètres, oui, en aval du barrage, ça va coûter à peu près 10 000 \$, puis je pense que je serais encore beaucoup plus fier de ma stabilisation là, parce que tous les arbustes sont fixés dans ça.

Il y a des méthodes de faire de la stabilisation qui est moins dispendieuse que ce qu'on nous avance tout le temps. Il suffit juste d'ouvrir nos horizons puis de se trouver d'autres solutions que d'aller avec... On a les règles de l'environnement, oui, j'avoue, sauf qu'il y a d'autres solutions puis il faut juste, comme je dis tantôt, d'ouvrir nos oeillères puis de dire : ah, qu'est-ce qu'on pourrait faire qui coûterait moins cher et qui se ferait aussi bien?

Bon. Ça, c'est une affaire.

L'autre affaire, quand que le monsieur parlait hier, bon, de l'entretien des berges, ce n'est pas vrai que les producteurs vont commencer à entretenir des berges, c'est trop dispendieux. C'est un... c'est du domaine privé, j'en conviens, je pense seulement que l'eau, c'est public. Donc ça, c'est au public de payer les interventions à faire sur les cours d'eau.

Astheure, on parlait de bandes riveraines. Tantôt, on parlait de bandes riveraines. Nous autres -- bien là, c'est comme je vous disais, je suis vice-président à l'UPA -- à l'UPA, on a mis beaucoup d'emphase là-dessus ces dernières années, pour inculquer à nos producteurs à préserver les bandes riveraines, sauf que quand on parle à des producteurs qui ont des bandes riveraines, puis que la bande riveraine, d'année en année, elle disparaît, qu'elle s'en va dans le réservoir Beaudet, je m'excuse, j'ai de la misère à le vendre, ça. Ça n'excuse pas rien, ça n'excuse pas tout, sauf qu'il y a de l'ouvrage à faire là-dessus.

Les engrais de couverture à l'automne, oui, mais ce n'est pas toujours facile, ça n'adonne pas pour tout le monde de faire ça, astheure.

Tout ça pour dire que les espaces de liberté, oui, ça aussi, je suis pour ça, je pense seulement que moi, ma maison, où est-ce qu'elle est située, un peu à côté du barrage, pas tellement loin, je me ramasse sur... ma maison est sur une île, là, une à deux fois par année (inaudible). Je ne suis pas malheureux de ça, la maison a 175 ans, donc je pense que (inaudible) n'a pas changé tant que ça depuis ces années-là. Ça fait que donc, l'espace de liberté, je pense que j'en laisse pas mal icitte, sauf qu'on ne peut pas faire ça partout.

Donc, la stabilisation de berge à des places stratégiques devrait se faire, puis plus solide peut-être à des places qu'ailleurs, puis vider l'intérieur des courbes, puis de l'entretenir, comme toutes les autres courbes (inaudible).

Je pourrais en parler encore bien longtemps, mais je pense que je vais m'arrêter là pour à soir, parce que... je ne sais pas si vous avez des questions là-dessus, mais moi, c'est mon expérience, puis écoutez, j'ai beaucoup de solutions. (Inaudible) à Karine, à l'IRDA, tout le monde a vu que j'ai siégé sur le comité aviseur avec la Ville de Victo, j'ai beaucoup de solutions (inaudible). Ça fait que la pire chose qui peut arriver dans un cas comme icitte, là, puis partout ailleurs, là, la pire chose qu'un gars pourrait faire, c'est de ne rien faire.

Ça fait que, sur ça, bien, je vous remercie, Monsieur le président. Je ne sais pas si vous avez des questions?

LE PRÉSIDENT :

Merci, monsieur Guérard, pour ce témoignage et pour vos propositions. Elles sont entendues. Merci à vous.

Je vais me tourner vers l'initiateur. Vous avez étudié différentes façons de stabiliser les berges dans vos études. On a, hier, dans la séance d'hier, regardé très rapidement quelques méthodes qui avaient été citées. Même si ce n'est pas vraiment nécessaire dans votre étude, est-ce que vous pouvez nous dire les différentes méthodes qui ont été envisagées? Parce qu'on a revu un peu... on ne voyait pas très clairement. Donc, est-ce que vous pouvez revenir un peu sur ces différentes méthodes-là de stabilisation des berges?

M. JOËL LAMBERT :

Donc, au niveau...

LE PRÉSIDENT :

Bien, on sait que ça ne touche pas directement votre projet.

M. JOËL LAMBERT :

Oui. Donc, au niveau de la stabilisation des berges, qu'on avait dans notre présentation, vous voulez que je remette ma présentation?

LE PRÉSIDENT :

Non, pas la présentation, que vous nous faites un court résumé, là, de ces différentes méthodes.

M. JOËL LAMBERT :

Oui, bien, en fait, il y avait quatre mesures qui avaient été évaluées par monsieur Lemay. Dans ces quatre mesures-là, il y en avait une qui s'appliquait à la stabilisation des berges, puis ce qu'il avait testé, c'était vraiment une stabilisation qui était continue dans tout le secteur, le secteur à méandres de la rivière, là, le secteur central, donc sur neuf kilomètres de rivière, qui venait tester la réaction du système si on venait stabiliser entièrement ces neuf kilomètres de rivière. Donc, on peut imaginer que ça serait un enrochement complet. Donc, on viendrait faire de l'enrochement dans les deux talus, et aussi dans le fond de la rivière, pour s'assurer qu'il n'y ait pas de sédiments qui puissent partir de là. C'est vraiment une solution drastique, pour regarder l'effet de cette solution drastique, et si ça nous aide dans notre réservoir Beaudet.

Puis on s'est aperçu alors que, même avec cette solution-là -- qui n'est pas envisageable du tout en raison des impacts économiques et *environnementals* -- donc même avec cette solution-là, on avait quand même à gérer presque la moitié des sédiments actuels dans le réservoir Beaudet, donc il fallait quand même qu'on fasse... qu'on fasse notre dragage.

Je peux peut-être laisser la parole à monsieur Lemay et à madame Biron pour nous dire l'effet que pourrait avoir la stabilisation des berges telle que proposée, et puis peut-être les trappes à sédiments, aussi, qui sont proposées actuellement.

LE PRÉSIDENT :

Non, pas vraiment les effets, on voulait savoir quelles sont les différentes méthodes qui avaient été envisagées. Je pense que vous avez rappelé deux. Il y en avait quatre qui avaient été présentées hier, si ma mémoire est bonne?

M. JOËL LAMBERT :

Oui, mais les autres, ce n'était pas sur la stabilisation de la rivière. Les autres, c'était sur retenir l'eau le plus longtemps possible dans le bassin versant pour s'assurer de ne pas dépasser un certain débit dans la rivière, donc diminuer le débit dans la rivière. Donc, ce n'est pas de la stabilisation de rivière comme mesure.

LE PRÉSIDENT :

O.K. Je pense... Bien, c'est bon, merci.

Je veux demander à notre prochain intervenant, monsieur Gosselin, Alexandre. Monsieur Gosselin, Alexandre?

M. ALEXANDRE GOSSELIN ET Mme LAURIE THIBODEAU

M. ALEXANDRE GOSSELIN :

Oui, bonjour, vous m'entendez?

LE PRÉSIDENT :

Oui, on vous entend. Bonjour. Allez-y pour votre question ou pour votre opinion.

M. ALEXANDRE GOSSELIN :

Oui, bonjour. Moi, je suis Alexandre Gosselin, je suis un riverain de la rivière Bulstrode à Saint-Norbert-d'Arthabaska. J'aimerais répondre à monsieur Lambert, là. Depuis le début de la conférence de ce soir, il nous dit qu'il n'a pas le choix de...

LE PRÉSIDENT :

Non, je vous en prie... je vous en prie, monsieur Gosselin, vous ne pouvez pas répondre à monsieur Lambert. Si vous avez une opinion à exprimer, vous exprimez votre opinion, mais vous n'intervenez pas sur ce que monsieur Lambert a dit. Si vous avez des questions à poser, vous me les posez, mais vous ne répondez pas à monsieur Lambert, s'il vous plaît.

M. ALEXANDRE GOSSELIN :

O.K. Parfait. Bien, c'est juste une opinion, d'abord. En ce qui me concerne moi, personnellement, je n'ai aucune objection à ce que la Ville de Victoriaville drague son réservoir Beaudet. Le problème qu'on a, c'est qu'ils vont draguer leur... ils ont le droit de draguer leur réservoir à vie, quand que nous, en amont, on n'a pas le droit d'aller jouer dans... pour enlever nos sédiments, pour sauver nos terres agricoles. C'est là qu'est notre problème. Que la Ville veuille un plus grand réservoir pour de l'eau pour leurs 30 000 habitants, ça, la logique va dans ce sens-là, je n'ai aucun problème avec ça.

Ça fait que, pour qu'est-ce qui suit, on a écrit un mémoire, puis je vais laisser ma femme lire le mémoire parce que la lecture, ce n'est pas une de mes forces. Ça fait que je vous laisse avec ma femme. Merci.

LE PRÉSIDENT :

Mais vous allez... votre femme va présenter juste...

M. ALEXANDRE GOSSELIN :

Le mémoire.

LE PRÉSIDENT :

... dans la suite de ce que vous avez commencé, votre opinion ou son opinion complémentaire, mais elle ne pourra pas lire le mémoire parce que le mémoire n'a pas été déposé dans les délais qu'on avait donnés pour les mémoires qui devront être présentés.

Donc, vous présentez votre... une opinion complémentaire à celle que votre époux a présentée.

M. ALEXANDRE GOSSELIN :

Bon, bien d'accord, je vais essayer de faire les grandes lignes de notre mémoire.

La rivière, elle mange mes terres, ou je devrais plutôt dire que c'est... que mes terres sont rendues dans la rivière. Là, présentement, là, j'ai une quinzaine d'acres qui est complètement parti de chez nous, puis il y a un autre 12 à 15 qui n'est plus praticable, là. Je peux faire pacager mes animaux si je veux, mais c'est à mes risques et périls, parce que j'ai déjà été chercher mes animaux dans l'eau en pleine nuit pour les sortir de l'eau, parce qu'il avait trop mouillé durant la nuit.

Ma maison, j'ai mesuré ce matin que ma maison, dans le temps, à l'époque, était à 160 mètres de la rivière. Là, présentement, elle est à 45 mètres de la rivière. On n'a pas besoin d'une grosse étude pour savoir si ma maison un jour va être dans l'eau ou pas, on le sait juste à voir, que l'eau, elle s'en vient trop vite chez nous.

Ma maison, présentement -- quand j'ai acheté ma ferme, je ne le savais pas -- j'ai appris que ma maison n'était pas assurable. Je suis assuré pour le feu, le vandalisme, et cetera, mais pas pour les inondations. S'il se passe quelque chose chez nous, c'est à mes risques et périls, je suis obligé de m'organiser. Il n'y a aucun... on n'a aucun recours contre ça.

Puis j'ai demandé l'expropriation v'là deux ans environ, de mes terres en bordure de la rivière; ils ont travaillé là-dessus, puis on a encore une fois été refusé.

Puis, plus que la rivière se rapproche de notre maison, plus que la nappe phréatique monte. Dans

le temps de mon grand-père, jamais qu'il n'a mis une pompe à la cave pour pomper l'eau. Astheure, aussitôt qu'il mouille plus que 30 millimètres, il faut mettre une pompe pour sortir l'eau du sous-sol parce que l'eau monte. C'est rendu tellement humide en bas que, en période d'été, on a trouvé des champignons, l'année passée. Là, il va falloir s'occuper de ça parce que c'est dangereux pour notre santé. Il faut que je... maintenant, aussitôt qu'il mouille plus que 30 millimètres, mon champ se fait inonder. Ça fait que là, présentement ce soir, mes animaux sont en bordure de la rivière, je vais aller me coucher, puis à toutes les deux, trois heures, spontanément je suis réveillé pour vérifier s'il ne mouille pas. Ça fait que c'est un stress qui commence à être assez déplaisant, ça fait que...

Puis on parle de valeur économique, ma prairie a une valeur d'environ 100 000 \$, puis moi, je considère qu'il m'en reste une partie, mais je considère qu'elle est partie. Mon 100 000, je l'ai perdu, parce que si je veux vendre ma terre demain matin, il n'y a personne qui va vouloir le payer, même s'il est là, parce qu'on sait qu'il va s'en aller. Ça fait que... Puis on n'a aucun recours. Tous les professionnels qui sont avec nous ce soir, si votre fonds de pension se fait gruger un petit peu à chaque année puis vous n'auriez aucun recours, pas sûr que vous laisseriez la rivière aller comme qu'elle se fait présentement.

Hier, durant l'audience, il y a eu une idée de laisser la rivière aller à sa guise puis de racheter nos terres agricoles. J'ai un bémol là-dessus, parce que le ministère de l'Environnement -- v'là une dizaine d'années, ça a commencé -- ils ont retiré nos animaux des cours d'eau pour ne pas que le piétinement des animaux descende la terre dans le fossé puis que ça amène des sédiments dans votre lac en bas. Moi, je suis un travailleur forestier, on n'a pas le droit de passer une roue dans un cours d'eau pour ne pas que l'eau vienne sale, mais vous allez laisser partir le restant de ma terre. J'ai calculé que qu'est-ce qu'il me reste à partir, c'est environ 200 000 mètres cubes. Je n'ai pas le droit de faire mettre mes animaux dans le cours d'eau pour éviter le petit peu d'érosion que ça va faire, mais vous allez... toute ma terre va s'en va aller, mais ça, ce n'est pas grave. Je ne comprends pas la logique de la chose. Puis, présentement, j'ai calculé que j'ai 17 acres de terrain de parti; il y a 175 000 mètres cubes qui est parti de chez nous présentement. Ça fait que je vous annonce qu'il en reste 200 000 qui va descendre chez vous d'icitte les prochaines années.

Pour qu'est-ce qui est...

Mme LAURIE THIBODEAU :

Les maires étaient venus.

M. ALEXANDRE GOSSELIN :

Oui. V'là quatre, cinq ans, il y a un autobus qui est débarqué chez nous, 18 maires de municipalités entourant Saint-Norbert...

Mme LAURIE THIBODEAU :

Trois députés, TVA.

M. ALEXANDRE GOSSELIN :

... trois députés, TVA était ici, Radio-Canada, ils m'ont interviewé, un gros *show* de boucane. Ça n'a rien donné encore. On est laissé à nous-mêmes, on n'a aucun, aucun recours. Puis là, on vous écoute à soir; tout le monde, on dirait qu'ils se lancent la balle : c'est le ministère, il y a un manque de budget, il y a ci, il y a ça. Puis nous autres, on est là, on a juste envie de fermer notre ordinateur puis de s'en aller, on a encore l'impression de perdre notre temps, là. Ça fait qu'on espère... quand on a écrit notre lettre, on espère qu'on ne dira jamais que notre lettre a été encore écrite pour rien.

Quand on se lève le matin, moi, la première affaire que je fais, je checke dehors automatiquement si la rivière a levé ou pas. Il y a des matins, on aurait bien plus envie de se recoucher que de mettre nos bottines parce que le découragement est assez intense. On dirait qu'on a deux boulets d'accrochés après nos chevilles, puis que c'est dur à traîner.

Mme LAURIE THIBODEAU :

On est une relève agricole.

M. ALEXANDRE GOSSELIN :

On est une relève agricole, puis notre ferme a de la misère à prendre de l'expansion. Je suis obligé de louer les terres de mes voisins. En plus d'avoir des pertes, je suis obligé de déboursier chez mes voisins pour avoir assez de terres pour nourrir le troupeau, que si j'aurais mes terres à moi, je n'aurais pas besoin de déboursier cet argent-là. Ma ferme prendrait de l'expansion. Ça fait que...

Mme LAURIE THIBODEAU :

(Inaudible).

M. ALEXANDRE GOSSELIN :

Puis sur le bord de la rivière, comme monsieur Allaire disait hier, c'est notre meilleur champ. Le voisin, ce n'est pas un champ, c'est une terre de pointe, qu'on appelle dans notre jargon, ce n'est jamais productif comme sur le bord de la rivière.

Ça fait que ça dit pas mal les grandes lignes de notre mémoire. J'espère que ça fait le tour, là.

LE PRÉSIDENT :

En tout cas, monsieur Gosselin, je voudrais vous remercier pour ce témoignage, pour... Vous avez déposé votre mémoire, nous allons le lire, nous allons le consulter, et s'il y a besoin de vous rappeler pour discuter avec vous, nous le ferons par téléphone, mais soyez certain que... vous avez parlé devant tout le monde, il y a les organismes qui sont là, ils ont écouté ce que vous avez dit. Donc, il n'est pas besoin de fermer votre ordinateur et de partir, et vous avez bien fait de rester avec nous jusqu'à ce moment-là. Alors, merci à vous et merci à votre épouse qui a été pour vous un soutien très solide, parce qu'elle vous soufflait ce qu'il faut.

M. ALEXANDRE GOSSELIN :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

Je voudrais vous inviter à faire une pause de dix minutes, et après, nous allons nous retrouver. Il est 21 h 01, donc nous allons nous retrouver ici à 21 h 12. Merci.

21 H 02 - SUSPENSION DE LA SÉANCE
21 H 12 - REPRISE DE LA SÉANCE

LE PRÉSIDENT :

Nous allons recommencer, et je vais inviter mon prochain intervenant, monsieur Félix Ouellet-Cloutier.

M. FÉLIX OUELLET-CLOUTIER

M. FÉLIX OUELLET-CLOUTIER :

Bonjour.

LE PRÉSIDENT :

Bonjour, monsieur Ouellet-Cloutier.

M. FÉLIX OUELLET-CLOUTIER :

Oui, bonjour! Merci de me... merci.

Donc, c'est ça, moi, c'est un commentaire au sujet du projet. Moi, je suis un résident de la région de Sherbrooke, puis je ne suis pas très scientifique, là, mais, je veux dire, j'ai de l'expérience avec la revitalisation des berges à l'Association du lac Magog, du petit lac, bon. Puis mes commentaires vont en ce sens, en fait, pour lutter contre l'érosion, j'ai entendu une partie de vos présentations, là, je les trouvais [COUPURE DU SON] -- vous faites penser que... je suis sûr que vous avez déjà pensé à toutes ces bonnes affaires-là, mais, bon, ça fait que pour lutter contre l'érosion, je suggère de planter des haies en bordure, en bordure des terres et des routes non pavées, avec des espèces comme le myrique baumier et les arbustes de la zone ou, quoi... je pense à la ronce odorante, mais je sais que madame Célia hier disait très bien, bien, qu'ils ont fait des bonnes études et tout ça, mais...

Puis mon autre commentaire, c'est si c'est possible d'utiliser les sédiments qu'on drague du fond pour mettre -- en fait, c'est plus une question dans ce cas-là -- si c'est possible d'utiliser [COUPURE DU SON] -- qui sont érodées?

LE PRÉSIDENT :

Nous vous avons perdu.

M. FÉLIX OUELLET-CLOUTIER :

Ah, vous m'avez perdu?

LE PRÉSIDENT :

Oui, vos derniers... la dernière phrase, on l'a perdue.

M. FÉLIX OUELLET-CLOUTIER :

O.K.

LE PRÉSIDENT :

Vous parliez d'utiliser les sédiments...

M. FÉLIX OUELLET-CLOUTIER :

O.K., bien, je recommence. Oui, est-ce que c'est possible d'utiliser les sédiments qu'on drague dans l'opération, là, de ramassage finalement des sédiments, du fond, pour les remettre sur les terres qui ont été érodées?

LE PRÉSIDENT :

Entendu. Est-ce que vous avez un autre commentaire?

M. FÉLIX OUELLET-CLOUTIER :

Non, c'est tout. Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup, monsieur Ouellet-Cloutier, pour ces commentaires et ces propositions. Elles sont entendues.

M. FÉLIX OUELLET-CLOUTIER :

Parfait. Bien, je vous souhaite bonne soirée puis...

LE PRÉSIDENT :

Merci, bonne soirée à vous aussi!

M. FÉLIX OUELLET-CLOUTIER :

Merci.

LE PRÉSIDENT :

Je vais inviter maintenant le prochain, monsieur Pierre Guérard, si monsieur Pierre Guérard est prêt?

M. PIERRE GUÉRARD

M. PIERRE GUÉRARD :

Oui. Vous m'entendez?

LE PRÉSIDENT :

Oui, monsieur Pierre Guérard.

M. PIERRE GUÉRARD :

Oui. Donc moi, j'ai une question, ce serait astheure si (inaudible), je voulais savoir si le ministère est ouvert à des projets-pilotes pour faire des bassins de sédimentation. Je sais que monsieur Ouellet, avec COPERNIC, avait ce genre de projet-là, je voulais savoir leur ouverture d'esprit puis à savoir si ça pourrait être applicable dans un tel projet, même si ce n'est pas nécessairement... ce n'est pas le réservoir Beaudet, mais par la bande, ça va aider tout le monde, ça fait que je veux savoir si le ministère serait ouvert à...

LE PRÉSIDENT :

Le son n'est pas... le son n'est pas très bien. Je comprends que vous voulez poser une question au ministère, il s'agit bien du ministère de l'Environnement, c'est bien ça, hein?

M. PIERRE GUÉRARD :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

Et c'est quoi votre question par rapport aux projets-pilotes? Est-ce que vous pouvez reprendre?

M. PIERRE GUÉRARD :

Oui, savoir s'il est ouvert à un projet-pilote de bassins de sédimentation naturels, comme qu'il y a chez nous, exemple, ou même ailleurs, pour faire (inaudible) aux deux, trois ans, s'il faut, là, je veux savoir s'il est ouvert à ce genre de projet.

LE PRÉSIDENT :

Je suis désolé, monsieur Guérard, je pense que nous allons prendre votre question en différé, mais je vais quand même tenter une reformulation. Est-ce que vous voulez savoir si le ministère est

ouvert à des projets de trappe à sédiments et des seuils, c'est bien ça?

M. PIERRE GUÉRARD :

Surtout des trappes à sédiments. Les seuils, ils sont déjà là.

LE PRÉSIDENT :

Ah! O.K. D'accord.

M. PIERRE GUÉRARD :

[DIFFICULTÉS TECHNIQUES - INTERVENTION INAUDIBLE]

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Tremblay, est-ce que le ministère est ouvert à des projets de trappes à sédiments?

M. YVAN TREMBLAY :

Regardez, Monsieur le président, c'est sûr que dans l'hypothèse de projets qui sont non existants, le ministère n'est pas en mesure de se prononcer de façon officielle parce qu'il n'y a pas de projets de déposés. Sur le principe, il y a déjà eu un projet-pilote, comme je pense qu'il a été mentionné plus tôt, qui avait été formulé par la MRC d'Arthabaska à la Direction régionale. Je peux peut-être laisser madame Marie-Josée Provencher élaborer sur comment ce projet-là a été traité à la Direction régionale.

LE PRÉSIDENT :

Merci.

Mme MARIE-JOSÉE PROVENCHER :

Bon. Oui, bonjour, Monsieur le président. Dans le fond, c'est sûr qu'au niveau de la MRC, il y avait eu des projets au niveau des aménagements de seuils. Ce n'était pas la MRC, là, c'était l'organisme de bassin versant. Dans le fond, ce que préconise le ministère, là, c'est d'y aller avec un projet concerté, au lieu d'y aller avec des projets à la pièce, donc viser avec les avis des experts et évaluer, dans le fond, l'efficacité de ce genre de projet. On en a discuté hier, là, aussi, à propos de l'efficacité de ces... de ces ouvrages, disons, dans les cours d'eau. Donc, assurément, ces types d'ouvrages devront être autorisés par le ministère, par contre devront démontrer le gain environnemental, appuyé par l'avis des experts.

LE PRÉSIDENT :

O.K. Donc, sur le principe, il n'y a pas de problème, en autant que c'est un projet qui est concerté et qui est validé par les experts?

Mme MARIE-JOSÉE PROVENCHER :

Il faudrait juger de l'efficacité puis de la nécessité d'intervenir dans les cours d'eau. C'est sûr, au niveau des ouvrages directement dans les cours d'eau, c'est toujours d'éviter... dans le fond, d'aménager des ouvrages pour éviter l'entretien récurrent, par contre, tout vient avec la justification du projet au niveau environnemental et du gain.

LE PRÉSIDENT :

O.K. Merci... merci, madame.

Je voudrais aller vers monsieur Ouellet de la MRC de L'Érable.

Qu'est-ce que vous en pensez? Vous avez écouté la question qui avait été posée, c'est quoi votre position sur d'éventuels projets de trappes à sédiments?

M. LÉO OUELLET :

Merci, Monsieur le président. Est-ce que vous m'entendez bien?

LE PRÉSIDENT :

Oui, on vous entend.

M. LÉO OUELLET :

O.K. Bien moi, je pense qu'il est possible de faire un projet-pilote, pour faire des trappes à sédiments. Ce qu'il faut faire attention, lorsqu'on fait ce projet de seuils pour trapper les sédiments, c'est de ne pas faire une régression au niveau de la rivière. Donc, on fait deux seuils, et entre ces deux seuils-là, à une certaine distance, on serait capable de trapper certains sédiments, mais on ne peut pas trapper au complet les sédiments. La rivière Bulstrode, elle a un débit qui est très fort, qui est très, je dirais même, aléatoire, ça fait qu'il est très difficile de tout trapper les sédiments.

Par contre, pour avoir travaillé avec les seuils, je pense que c'est quand même des structures qu'il faut qui soient évaluées par des experts effectivement et par des ingénieurs, mais selon mon

expérience, je pense qu'on serait capable de trapper certains sédiments, pas au complet, mais une bonne partie des sédiments dans des trappes à sédiments, qu'on appelle, entre deux seuils relativement rapprochés, je dirais peut-être de quelques centaines de mètres, qui pourraient trapper des sédiments. Et dans les secteurs de rivière, il serait beaucoup plus facile d'aller entretenir ces trappes de sédiments là que d'enlever les sédiments du réservoir, ce qui n'enlève pas l'urgence d'aller trapper -- d'aller draguer le réservoir, aussi, parce que je considère que c'est deux projets complètement indifférents, le projet du dragage du réservoir Beaudet et la stabilisation, si on veut, ou la restauration de certains tronçons de la rivière Bulstrode.

Donc moi, je pense qu'on pourrait, avec des scientifiques, réussir à faire des trappes à sédiments, et ces seuils-là, en même temps, on s'en sert aussi pour diminuer un peu la pente des cours d'eau, de n'importe quel cours d'eau, et en diminuant la pente, bien on favorise la sédimentation. Donc, on pourrait peut-être augmenter un peu l'efficacité de sédimentation, au lieu que ça s'en aille vers le lac -- vers le réservoir Beaudet. Je pense que ça pourrait être un essai. Actuellement, le ministère est un peu défavorable à ce concept-là.

LE PRÉSIDENT :

O.K. Bien, est-ce qu'il y a des raisons pour lesquelles le ministère est défavorable?

M. LÉO OUELLET :

Bien, je crois que depuis, je vous dirais, le début des années 2000, il est interdit... il est interdit de faire tous travaux dans les cours d'eau sans autorisation, et il y a eu des travaux de faits dans les cours d'eau par certains propriétaires, qui a probablement accéléré l'érosion. Si c'est mal fait, c'est sûr que ce n'est pas correct. Par contre, si c'est bien fait, je pense qu'il y aurait peut-être un avantage à le faire, mais il faut faire des tests pour ça, et c'est là que je pense que le ministère devrait nous permettre, avec l'aide d'ingénieurs et de scientifiques, de faire ces tests-là, pour vérifier la faisabilité de le faire. Il y a des coûts rattachés à ça, c'est sûr que là aussi il y a un problème de financement; il n'y a aucun programme de financement qui vont aider à réaliser ces structures-là, surtout que la rivière Bulstrode, le fonds de la rivière est privé, donc le fonds appartenant aux propriétaires privés de la rivière, les propriétaires ne seront jamais capables de payer ces infrastructures-là. Ça, c'est un problème qui est majeur.

LE PRÉSIDENT :

Merci, monsieur Ouellet.

Je voudrais aller vers monsieur Lambert. Est-ce que les sédiments dragués dans le réservoir, est-ce qu'ils pourraient être distribués sur les terres des propriétaires, par exemple?

M. JOËL LAMBERT :

Oui, Monsieur le président, donc vous faites référence à la question de monsieur Félix Ouellet-Cloutier?

LE PRÉSIDENT :

Oui, c'est ça, exact.

M. JOËL LAMBERT :

Suite à la réponse à cette question, j'aurais un autre commentaire sur les derniers commentaires qui ont été faits par monsieur Léo Ouellet, si vous me le permettez.

Je vais commencer par répondre à la question. Donc, la question c'était : est-ce qu'on peut réutiliser les fonds -- le fond du réservoir, donc les sédiments dragués, pour les remettre sur des terres agricoles? Dans nos solutions qu'on a regardées, parce que... et, effectivement, il faut trouver une place, lorsqu'on va venir draguer les sédiments, il faut les envoyer à quelque part par la suite. À court terme, ce qu'on a prévu dans notre projet, c'est de les envoyer dans notre zone 4, que j'avais montrée hier, donc dans notre zone de dépôt des sédiments, qui est un grand trou qu'on va venir remplir tranquillement avec les sédiments, à toutes les années. Donc, ça va prendre de cinq à sept ans à le remplir, puis ensuite ça va être emménagé avec une zone récréative.

Par la suite, il faut trouver un endroit où aller porter ces sédiments-là, puis on a eu des demandes déjà du monde agricole, qui est près du réservoir Beaudet, donc il y a des agriculteurs qui seraient prêts à accepter nos sédiments puis qui seraient intéressés. C'est sûr que c'est une des méthodes qui va être privilégiée lorsqu'on va avoir rempli notre réserve, notre zone de dépôt des sédiments, parce que c'est près, parce que c'est facilement... c'est facilement fait, là, de remplir des terres agricoles comme ça, mais il y a beaucoup d'études qu'il reste à faire pour voir la faisabilité. Il faut qu'on s'assure que les sédiments aient un niveau de contamination -- en fait, qu'il n'y ait pas de contamination, qu'on puisse aller les porter dans les terres agricoles, il y a des autorisations à aller chercher au niveau de la CPTAQ, entre autres. Donc, il y avait vraiment beaucoup de contraintes administratives qui nous a fait choisir, vu l'urgence de notre situation dans le réservoir Beaudet, de, à court terme, envoyer les sédiments dans une zone de dépôt des sédiments bien précise. Mais sur le long terme, c'est sûr qu'on va le regarder; la valorisation agricole est très intéressante.

LE PRÉSIDENT :

Parfait.

M. JOËL LAMBERT :

Est-ce que je peux parler de mon autre commentaire sur...

LE PRÉSIDENT :

Mais, normalement, vous ne pouvez pas faire de commentaires sur une intervention qui a été faite, mais est-ce que c'est une réponse que vous voulez produire ou c'est...

M. JOËL LAMBERT :

Oui, bien en fait, ce qui m'a interpellé, c'est qu'il y avait un lien qui était fait entre les trappes à sédiments puis le réservoir Beaudet. Je tiens à dire qu'on n'est pas contre, là, du tout d'installer des trappes à sédiments, mais j'aurais aimé ça demander à un de nos experts, donc monsieur Lemay...

LE PRÉSIDENT :

Oui.

M. JOËL LAMBERT :

... de nous donner son avis sur l'impact que pourrait avoir, là, la mise en place de trappes à sédiments sur la sédimentation du réservoir Beaudet.

LE PRÉSIDENT :

Tout à fait, oui. On écoute monsieur Lemay.

M. MATHIEU LEMAY :

Bien, bonjour tout le monde. Bonsoir, Monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

Bonsoir.

M. MATHIEU LEMAY :

Laissez-moi partager peut-être une diapositive sur laquelle j'étais passé...

LE PRÉSIDENT :

Très court. Très court.

M. MATHIEU LEMAY :

Oui. J'étais passé très rapidement sur cette diapositive hier.

Donc, effectivement, dans nos études, on n'a pas étudié directement l'effet de trappes à sédiments, par contre on a étudié l'effet de venir construire différents seuils en rivière. Donc, ça peut s'assimiler, là, on crée une profondeur d'eau, on ralentit l'écoulement, on crée un espace de déposition. Maintenant, nous, on l'a fait au-dessus du lit naturel de la rivière; une trappe à sédiments serait plutôt en dessous du lit naturel de la rivière. Bon. À ça près, il y a une variante, là, qui montrait clairement une réduction de l'ensablement dans le réservoir Beaudet, là, c'est la variante qu'on appelle numéro 4, là, où on construisait cinq de ces seuils-là ayant deux mètres de haut, donc on avait une réduction de l'ensablement du réservoir, là, sur notre période de référence dans le modèle.

Ce qu'il faut savoir, en contrepartie, c'est que sur l'ensemble du système, il y avait par contre une augmentation de la sédimentation dans l'ensemble de la rivière. Donc, par exemple, si la solution qui devait être choisie était l'approche numéro 4, il y aurait du dragage donc à faire; au lieu d'à un seul endroit dans le réservoir, ça serait à ce moment-là dans six endroits, donc le réservoir et les cinq seuils, hein, pour l'entretien régulier de ces trappes-là, et le volume total de sédiments qu'on extrairait de la rivière serait légèrement supérieur à celui du projet du réservoir Beaudet.

Ceci étant dit, je tiens à préciser que c'est une approche très théorique, dont la faisabilité, d'une part environnementale, d'autre part sur la stabilisation, là, du cours d'eau globalement, qui n'a pas été éprouvée, ça reste un exercice qui dit, bien, c'est quoi l'effet des seuils ou des trappes à sédiments sur le cours d'eau. J'espère que ça répond à votre question.

LE PRÉSIDENT :

Merci. Merci beaucoup.

Je vais inviter maintenant mon prochain intervenant, monsieur Cédric Allaire, à nous rejoindre en ligne.

M. CÉDRIC ALLAIRE

M. CÉDRIC ALLAIRE :

Oui, bonjour.

LE PRÉSIDENT :

Bonjour.

M. CÉDRIC ALLAIRE :

Bon, vous m'entendez bien?

LE PRÉSIDENT :

On vous entend bien. Bonsoir, monsieur Cédric. Allez-y.

M. CÉDRIC ALLAIRE :

Bon, bonjour, Monsieur le commissaire. J'aurais plusieurs points à soulever durant cet appel.

Premièrement, à commencer par une question que je veux adresser à la commission. Premièrement, Monsieur le commissaire, depuis le début de la commission, on a parlé, surtout les producteurs, certains ont parlé de redressement de la rivière, on a parlé d'enrochement des berges, le suivi d'entretien des berges au fil des années, de barrages pour retenir les sédiments, des travaux mécanisés aux pires endroits de la rivière, des essais qu'on pourrait faire avec la MRC, des collaborations, ainsi que le dragage répétitif du réservoir Beaudet, qui sont toutes des actions qui ont été... qu'on pourrait... qui ont été évaluées durant cette commission-là. Chose que j'ai remarquée, c'est que les représentants du ministère de l'Environnement ne sont jamais en faveur de ces interventions-là. À vrai dire, ils ne se sont jamais présentés en faveur de ces interventions dans la rivière, et semblent également, en plus de ça, quand on a terminé hier, semblaient réticents aux pompages en plus effectués par la Ville -- les pompages répétitifs effectués par la Ville. Quand on fouille sur leur site un peu les dépôts de documents qui ont été faits envers ce projet-là, il est écrit noir sur blanc dans les papiers du ministère que le ministère ne privilégie pas le travail des berges, puis on nous propose plutôt d'aller vers les cultures intercalaires, les haies brise-vent, là, toutes les autres choses qu'on a parlé. C'est reconnu, en plus, que ces...

LE PRÉSIDENT :

C'est quoi votre question?

M. CÉDRIC ALLAIRE :

... ces techniques-là d'engrais verts sont...

LE PRÉSIDENT :

C'est quoi votre question?

M. CÉDRIC ALLAIRE :

Bien, j'y viens, j'y viens tranquillement.

LE PRÉSIDENT :

(Inaudible).

M. CÉDRIC ALLAIRE :

Ces techniques-là sont reconnues comme étant (inaudible).

Bon, ma question, dans ce cas-là, je vais l'adresser à monsieur Cyr surtout, si vous pourriez lui envoyer.

LE PRÉSIDENT :

(Inaudible).

M. CÉDRIC ALLAIRE :

Monsieur Lambert, est-ce que le...

Excusez. Bien, je vais l'adresser à la commission. C'était plutôt monsieur Lambert, je m'en excuse. Est-ce que le ministère est rendu un plus gros problème que le réservoir lui-même? Et est-ce que, si le ministère n'avait pas pied dans le dossier, est-ce que... croyez-vous qu'une entente entre Ville et campagne -- on pourrait dire réservoir et rivière -- pourrait être envisageable, tout en respectant environnement, budget et délais?

LE PRÉSIDENT :

Monsieur... monsieur Allaire, la première partie de votre question, bien, vous comprenez que je

ne peux pas la poser, mais j'invite monsieur Lambert à répondre au deuxième volet de votre question.

M. JOËL LAMBERT :

En fait, nous, on est dans un processus réglementaire, donc on suit le processus puis on présente tout ce qui nous est demandé de présenter, puis de cette façon-là, on considère que le ministère de l'Environnement c'est un partenaire pour réussir à réaliser notre projet dans le réservoir Beaudet.

Maintenant, la deuxième question, ça a été vite, j'ai compris... j'ai pris des notes : si on pouvait avoir une collaboration entre la Ville et la rivière, si on n'avait pas de cadre légal? Est-ce que c'est ça, la question?

M. CÉDRIC ALLAIRE :

Bien, oui, dans ce sens-là, je pense que...

M. JOËL LAMBERT :

Oui, bien...

M. CÉDRIC ALLAIRE :

Oui, on peut dire que c'est ça, la question.

M. JOËL LAMBERT :

Effectivement, t'sais, au début on est vraiment parti dans une idée de collaborer avec tout le bassin, pour essayer de trouver des mesures qui permettraient de régler plusieurs problèmes à la fois, dont le nôtre. Bien, on a vu toutes les études qu'on a faites, la concertation qui avait été enclenchée par la Ville et les autres acteurs du bassin, on parle de COPERNIC, CISA, IRDA, t'sais, on avait beaucoup de monde, le club agro, ainsi de suite, on avait beaucoup de monde qui se concertait pour essayer de trouver des solutions gagnant-gagnant avec tous.

C'est sûr que, parallèlement à ça, on avait le comité scientifique qui avançait. Donc, on a constaté, avec le comité scientifique, plusieurs mesures qui avaient été mises de l'avant étaient en fait inefficaces pour réussir à régler notre problématique, donc l'approche gagnant-gagnant qu'on aurait pu avoir était difficile à mettre en place, était difficile à justifier -- est actuellement difficile à justifier à nos concitoyens. Par exemple, ça aurait été plus facile avec l'idée qu'on... si on avait, par exemple, un projet de 10 millions qui nous coupe de 90 % les sédiments qui arrivent dans le réservoir Beaudet, puis qu'il

n'y a pas plus d'entretien que ça à faire dans le bassin, puis que globalement c'est mieux pour l'environnement, c'est très facile à justifier à nos concitoyens. Lorsqu'on a des projets qui sont très dispendieux puis qui ont un impact très faible sur les sédiments qui arrivent dans notre réservoir Beaudet, c'est plus difficile.

Donc... je ne réponds pas vraiment à la question, mais ce n'est pas nécessairement le cadre légal qui était problématique dans ce cas-ci, c'est plutôt les résultats des études scientifiques qui nous ont menés à conclure que notre projet du réservoir Beaudet était le plus optimal pour régler notre problématique d'approvisionnement en eau potable.

LE PRÉSIDENT :

Merci.

Monsieur Allaire, votre deuxième préoccupation, s'il vous plaît? Bien, vous voudrez bien à chaque fois donner le titre des photos que vous souhaitez projeter?

M. CÉDRIC ALLAIRE :

Oui. Bon, je commencerais avec la photo 2442. Vous me direz quand je peux y aller parce que je ne vois pas la diffusion en direct, là.

LE PRÉSIDENT :

Oui, je vous le dirai.

M. CÉDRIC ALLAIRE :

Je peux y aller, je peux commencer?

LE PRÉSIDENT :

Oui, c'est parti, allez-y.

M. CÉDRIC ALLAIRE :

Bon, O.K. Je vous présente, dans le fond, quelques photos de la Bulstrode. Je n'ai pas été très loin, j'ai été juste en bas de chez nous, et puis qui de mieux que moi pour vous parler de mon chez-moi.

Vous voyez sur la photo, je pense qu'au nombre d'experts qui sont branchés avec nous, je pense

qu'on peut justifier qu'on voit une bande riveraine qu'on peut dire qui frôle la perfection. On a quand même de la petite végétation plus bas vers la rivière, et plus on monte, plus la végétation grossit, à venir jusqu'à des arbres en haut. Si...

Êtes-vous capable d'aller à la photo 2452, s'il vous plaît?

LE PRÉSIDENT :

2452.

M. CÉDRIC ALLAIRE :

Ça y est, je peux y aller?

LE PRÉSIDENT :

Un moment. On la retrouve. Allez-y.

M. CÉDRIC ALLAIRE :

Bon, O.K. Ça, c'est la photo de cette même rivière-là, mais environ un kilomètre plus bas. On peut voir une accumulation de gravelle tout de même importante au centre de la rivière, avec même la végétation qui commence à créer une île. On aura beau faire des études, des études, là, vous en avez parlé de je ne sais pas combien, durant cette commission-là, qui ont été faites, on n'a pas assez de doigts pour toutes les compter, en plus de parler des -- de ne pas parler des coûts de ces études-là, mais aussi simple que la première photo que je vous ai montrée, cette bande riveraine que je disais presque parfaite a été emménagée avec un bulldozer en prenant des centres de rivière, un peu comme on voit sur la photo actuelle, en les poussant chaque côté de la berge, et puis avec le temps, la végétation s'est installée là-dedans et en a fait une bande riveraine en pleine santé. On peut voir sur la photo actuelle que ce n'est pas le cas, le dépôt du gravier au centre vient pousser le débit hydrique chaque côté de la berge, qui vient créer de l'érosion dans les sites les plus friables. Aussi simple que la photo précédente, avec notre fameux bulldozer, on ferait rien que prendre ces sédiments-là, on n'a pas à rajouter de nouveaux -- de faire de la nouvelle enrochement avec des... en plus, rajouter des roches dans une rivière qui est remplie de gravier déjà. La ressource est déjà là, il ne s'agirait que de la placer.

Donc, après, si vous pourriez passer à la photo 528, s'il vous plaît.

LE PRÉSIDENT :

528. Allez-y.

M. CÉDRIC ALLAIRE :

Bon, cette photo-là est prise, c'est frais du jour, là, ça a été pris hier, pour avoir vraiment l'heure juste sur un site d'érosion. Monsieur Guillaume Allaire, qui a parlé hier, c'est drette chez eux. Et puis je trouvais important de parler de ce site-là, qui est environ deux kilomètres plus haut que la précédente photo. C'est encore tout près de chez nous. Vous pouvez voir l'ampleur de ce site d'érosion là. Quand monsieur Allaire parlait de ramener la rivière dans son lit initial, vous voyez tout le dommage que ça aurait pu éviter [COUPURE DU SON] -- si elle n'est pas rendue dans votre lac, elle descend tranquillement. Jusqu'à présent, c'est visible à l'oeil, la superficie de terres qui se perd là. C'est fou, les amonts de gravier qui se font là-dedans.

Et puis, je vous ferais remarquer, environ au centre de la photo, sur le bord de la route, on voit un arbre, et puis de l'oeil à cette hauteur-là n'est pas visible, mais c'est un enrochement qui a été aménagé par le ministère des Transports. Donc, on peut constater que le champ peut partir à la dérive, ça, ça ne semble pas une préoccupation importante à régler, mais quand que cette fameuse route-là est mise en danger, tout de suite le ministère arrive, et puis lui il semble avoir les recours nécessaires pour sauver sa route. Donc, pourquoi sauver une route plus qu'un champ? Pourquoi une route serait plus importante à sauver qu'un champ? Peut-être la valeur est là, je ne sais pas. Peut-être que quelqu'un pourrait répondre à cette question-là? On en a parlé quelques fois, puis il n'y a jamais personne qui a voulu en parler clairement.

Ensuite de ça, je voudrais juste vous amener à la photo cinq cent... la capture 2010, plutôt, photo numéro 2010.

LE PRÉSIDENT :

C'est la dernière?

M. CÉDRIC ALLAIRE :

Non, il y en a quatre autres ensuite.

LE PRÉSIDENT :

Bien, allez vite, s'il vous plaît, parce que vous avez normalement sept minutes.

M. CÉDRIC ALLAIRE :

Oui. Oui, c'est bon.

Tout simplement pour vous montrer le même site d'érosion que la photo précédente. Regardez la bande riveraine à la jonction des deux, celle du petit ruisseau et de la rivière, quelle largeur qu'elle a, et puis c'est tout disparu. Si vous voulez revenir, une fraction de seconde, sur la photo précédente, et ensuite passer à 2019, à la photo numéro 2019, vous allez voir l'évidente progression du site d'érosion.

LE PRÉSIDENT :

O.K.

M. CÉDRIC ALLAIRE :

Ensuite de ça, photo 499, photos 505 et 507, si vous pourriez présenter seulement les trois photos.

LE PRÉSIDENT :

Mais nous avons présenté les cinq que nous avons...

M. CÉDRIC ALLAIRE :

(Inaudible) par monsieur Alexandre Gosselin.

LE PRÉSIDENT :

... on n'a pas les autres que vous êtes en train de citer. Allez-y avec votre témoignage, et puis vous nous enverrez le reste.

M. CÉDRIC ALLAIRE :

Oui. Oui, bien en tout cas, les trois dernières photos, ça représente chez eux, quand il parlait de 15 acres, ce n'est pas des menteries que ce gars-là vous conte, c'est vraiment réel, c'est vraiment : la rivière se dirige d'un bord puis de l'autre, sans avertir, sans donner de signes. Mais évidemment qu'un enrochement ou, du moins, placer cet énorme banc de gravier là pourrait améliorer sa cause pour peu, pour... à faible coût, et de limiter beaucoup, beaucoup l'érosion de sa terre. Je prends son site comme exemple, mais des sites comme ça, il y en a plein au long de la Bulstrode, puis qu'un enrochement économique c'est possible, si, comme je disais dans ma requête, au début, au début de l'audience, si les trois parties -- qui sont nous, les producteurs, la Ville et le ministère de l'Environnement -- pourraient faire preuve d'ouverture d'esprit, chose que je ne vois pas, surtout pas côté ministère de l'Environnement.

Donc, j'aurais aimé parler d'autres points, mais là, je pense que c'est tout le temps qu'on a, donc je vais vous...

LE PRÉSIDENT :

Oui, c'est bon, et...

M. CÉDRIC ALLAIRE :

... je vais laisser aller (inaudible).

LE PRÉSIDENT :

... (inaudible), on le respecte. Merci, monsieur Cédric Allaire. Merci pour votre intervention et pour nous avoir montré l'évolution de l'érosion au niveau de la rivière. Je vais inviter...

M. CÉDRIC ALLAIRE :

Merci de votre écoute, Monsieur le commissaire.

LE PRÉSIDENT :

Merci, et bonne soirée! Je vais inviter monsieur Marcel Bélanger.

M. MARCEL BÉLANGER

M. MARCEL BÉLANGER :

Oui, vous m'entendez?

LE PRÉSIDENT :

Oui, on vous entend. Bonsoir, monsieur Bélanger.

M. MARCEL BÉLANGER :

Oui, je me présente, Marcel Bélanger, moi je suis élu municipal à Saint-Norbert-d'Arthabaska, et agriculteur aussi. Cédric Allaire a fait une très belle présentation des points que j'aimerais apporter, mais il y avait aussi comme point que jamais ça n'a été discuté : de la valeur que ce gravier dans la rivière a.

T'sais, il y a... le gravier a quand même une certaine valeur marchande, qu'on le prenne supposons dans une carrière ou dans la rivière, ce gravier-là est vendu autour de 12 \$ la tonne, pas très loin. Ça fait que je ne sais pas si ce gravier-là pourrait être revendu ou juste tassé ou pris en compte, là, dans les trappes à sédiments. Je ne sais pas...

LE PRÉSIDENT :

O.K.

M. MARCEL BÉLANGER :

... si le coût avait été, par la Ville de Victo, si la vente de ce gravier-là avait été conclue -- comptée?

LE PRÉSIDENT :

Merci pour votre question.

Monsieur Lambert, est-ce qu'il est prévu la vente de ce gravier-là? Si oui, est-ce qu'il y a un coût qui est assorti à sa vente? C'est quoi, qu'est-ce qui est prévu? On vous avait entendu tantôt, vous aviez parlé de ce qui va être retiré, comment ça pourrait être redistribué, bien, c'est en réflexion, rien n'est encore établi. Bien, c'est quoi, qu'est-ce que vous répondez à...

M. JOËL LAMBERT :

Bien, en fait, on parle de la vente de gravier qu'on retrouve dans la rivière à Saint-Norbert. Nous, tout à l'heure, on parlait des sédiments qu'on retrouve dans notre réservoir, qui ne sont pas du gravier, qui sont peut-être du silt et du sable, donc c'est deux choses...

LE PRÉSIDENT :

Donc, ça n'a rien à voir?

M. JOËL LAMBERT :

... c'est deux choses différentes.

LE PRÉSIDENT :

Deux choses différentes.

M. JOËL LAMBERT :

Oui. Au niveau de la rivière, c'est sûr qu'on n'est pas chez nous, donc c'est sûr qu'on n'a pas considéré la vente de gravier et puis d'aller creuser la rivière, en fait, on a regardé les différentes mesures qu'on pourrait faire, qui nous permettraient de diminuer les dragages, puis on n'a trouvé aucune solution. Donc, on considère que c'est vraiment deux problématiques distinctes, avec pas une solution qui permet de les régler les deux en même temps, puis on s'est concentré sur notre problématique d'approvisionnement en eau potable.

LE PRÉSIDENT :

En eau potable. Merci, monsieur Lambert.

Est-ce que ça répond à votre question, monsieur Bélanger?

M. MARCEL BÉLANGER :

En partie. C'est parce que, dans une autre de ses présentations, il parlait pour l'enrochement des berges puis tout ça, là, puis le fait d'enrocher ces berges-là coûtait 30 millions et... ça fait que c'est dans ce but-là, de prendre cet argent-là pour stabiliser les berges.

LE PRÉSIDENT :

Ah, bien je pense que le projet, ses objectifs avaient été quand même clairement... clairement démontrés, ici, et c'est deux choses différentes, comme il vient de le dire.

M. MARCEL BÉLANGER :

Oui, c'est ça.

LE PRÉSIDENT :

Je vous remercie, monsieur Bélanger, pour votre question.

M. MARCEL BÉLANGER :

Oui, j'avais une autre question aussi. Point de vue environnement, est-ce que le fait d'avoir ce gravier-là dans la rivière peut être... peut être nuisible à l'écosystème et pour la chaleur que ce gravier-là a dans la rivière pour les écosystèmes? Autant que, il n'y a aucune... la végétation a de la misère à s'attacher après ça, puis ça crée de la pression sur les berges, là, le fait qu'il y ait des amas de gravier.

LE PRÉSIDENT :

Je vais demander à madame Dauphin de COPERNIC de répondre à votre question. Peut-être que, après, monsieur Tremblay voudrait intervenir aussi, mais je commence par monsieur -- madame Dauphin, s'il vous plaît.

Mme KARINE DAUPHIN :

Oui, Monsieur le président. Je n'ai pas les compétences pour répondre à sa question, c'est vraiment des compétences en géomorphologie que je n'ai pas. Donc, je m'excuse, je n'ai pas de réponse à cette question-là.

LE PRÉSIDENT :

Je comprends.

Monsieur Tremblay, est-ce que vous avez une approche?

M. YVAN TREMBLAY :

Bien, ce que je peux dire par rapport à l'observation de monsieur Bélanger, là, c'est que le gravier dont il parle, c'est l'écoulement naturel de l'eau, c'est le dépôt naturel de sédiments de différentes grosseurs, que ce soit du silt, sable ou gravier, c'est un dépôt sédimentaire naturel de la rivière. Donc, à savoir s'il y a un impact ou pas, à savoir la chaleur générée par l'entreposage de température par exposition au soleil, ce n'est pas une question qu'on se pose, du fait que c'est un écoulement naturel de cours d'eau.

LE PRÉSIDENT :

Merci, monsieur Tremblay. Je vais appeler monsieur Gosselin, Alexandre. Oui, c'est mon dernier inscrit au registre, il a deux questions.

Oui, monsieur Gosselin.

M. ALEXANDRE GOSELIN ET Mme LAURIE THIBODEAU

M. ALEXANDRE GOSELIN :

Oui, vous m'entendez bien?

LE PRÉSIDENT :

Oui, on vous entend. Bonsoir à nouveau.

M. ALEXANDRE GOSSELIN :

Bon, ça fait que, finalement, je vais avoir juste une question parce que l'autre a été répondue durant la soirée.

LE PRÉSIDENT :

Allez-y pour votre question.

M. ALEXANDRE GOSSELIN :

Ça fait que, qu'est-ce qui nous concerne nous, on a demandé l'aide à notre maire, on a demandé l'aide à nos députés, on a demandé l'aide à la sécurité publique, on a demandé l'aide à la MRC, on a demandé l'aide au MTQ -- on les avait fait venir pour prévenir -- là, on demande l'aide à vous, la commission, puis à date ça n'a jamais rien donné. Mais, malgré tout ça, tantôt j'étais un peu... j'étais un peu, pas fâché, là, je disais je voulais fermer mon ordinateur, mais malgré tout ça, en dedans de moi il y a tout le temps une petite flamme d'espoir qu'il reste qu'un jour quelqu'un va m'aider. Il y a-tu réellement quelqu'un, un jour, qui va pouvoir venir aux agriculteurs qui est dans notre cas, dans notre situation actuelle? Ça fait que, je ne le sais pas, qui qui peut répondre à ma question, quel professionnel pourrait nous répondre, là.

LE PRÉSIDENT :

Bien, d'entrée de jeu, je vais vous dire que la commission ne prend pas de décision. Nous l'avons dit depuis le début. On avise. Le rôle de la commission, c'est de faire des avis, c'est de faire des analyses et de faire le point sur ses constatations et de donner des avis au ministère. Donc nous, on ne prend pas de décision.

Maintenant, votre question, est-ce que vous pouvez la reformuler un peu plus, s'il vous plaît?

M. ALEXANDRE GOSSELIN :

Est-ce que ça vaut vraiment la peine de garder un espoir? Parce que là, l'espoir, il y en a quasiment plus.

Mme LAURIE THIBODEAU :

Il y a-tu vraiment quelqu'un qui va venir aider les agriculteurs?

LE PRÉSIDENT :

J'ai du mal... je ne sais pas à qui je vais poser la question. Peut-être que je vais commencer par la MRC. Madame Désilets?

Mme PASCALE DÉSILETS :

On aime... on connaît monsieur Gosselin, on se connaît beaucoup, on a beaucoup... fait beaucoup d'interventions effectivement, puis on est en recherche de solution. Je n'ai pas de solution miracle, malheureusement, pour les producteurs. Le projet qu'on mise espoir puis qu'on demande du financement puis qu'on est en attente de financement, pour l'instant, on espère que, un jour, on va pouvoir venir aider les producteurs à cet effet-là, mais... on travaille fort, mais on n'a pas de solution miracle, là, pour l'instant, là, malheureusement, dû au manque de financement, là, pour soit une compensation, pour vous aider à déplacer la maison ou des choses comme ça. Ça fait que je n'ai pas de réponse vraiment à vous donner de plus.

LE PRÉSIDENT :

Oui, mais dans votre réflexion, dans votre recherche de solution, mais quels sont les organismes que vous avez identifiés, et du financement de qui vous recherchez?

Mme PASCALE DÉSILETS :

Bien, en réalité, on a réalisé, avec l'IRDA, avec le programme du... le fonds canadien des municipalités, on a fait les études avec madame Biron, on est dans le projet, là, de bassin avec madame Biron, toutes les MRC aussi sont dessus, avec l'IRDA, on est avec les chercheurs actuellement pour essayer de trouver des solutions, à savoir comment le faire. On a eu le financement pour réaliser cette étude-là l'année dernière. Donc, en bout de ligne, on doit avoir un dépôt, là, on doit rencontrer encore, on finalise, là, probablement les études qui sont en cours, qui vont nous amener à un plan d'action peut-être plus spécifique, et à partir de là, on va pouvoir peut-être... on a espoir de... on a présenté un genre de plan d'action, qu'on a fait une demande de subvention au niveau du ministère de l'Environnement, qui est à l'étude présentement, et on attend des réponses, là, pour l'instant, à savoir qu'est-ce qu'on va pouvoir faire comme action concrète au niveau des producteurs et qu'est-ce qu'on va pouvoir faire pour les aider.

LE PRÉSIDENT :

Merci. Donc, je veux renvoyer vers monsieur Tremblay, du MELCC.

Est-ce que le fonds de la Stratégie québécoise de l'eau, pourrait-il servir à aider ces personnes qui appellent à l'aide?

M. YVAN TREMBLAY :

Si vous me permettez, Monsieur le président, je vous référerais à... on a fait... on a été au fait d'un autre, un programme qui serait peut-être plus ciblé, qui s'appelle le Programme de résilience et d'adaptation face aux inondations, qui est porteur par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, pour qui le ministère est en collaboration. Donc, ce n'est pas nous qui sommes porteurs, je n'ai pas les détails exacts de tout le détail de ce que ça représente, mais c'est un programme qui contribue à la hauteur de 442 millions, qui est prévu pour justement l'adaptation face aux inondations, des cas comme celui de monsieur Bélanger -- de monsieur Gosselin, pardon.

LE PRÉSIDENT :

Merci. Monsieur Gosselin, est-ce que ça...

M. ALEXANDRE GOSSELIN :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

... ça répond un peu à votre question, à vos préoccupations?

M. ALEXANDRE GOSSELIN :

Ah oui, ça va, merci.

LE PRÉSIDENT :

O.K. Monsieur Tremblay, le Fonds bleu, le Fonds bleu touche à quoi, au juste?

M. YVAN TREMBLAY :

Le Fonds bleu, est-ce que vous parlez de la Stratégie québécoise de l'eau?

LE PRÉSIDENT :

Oui, exact.

M. YVAN TREMBLAY :

O.K. Bien, comme... un peu dans la... si on passe du ministère et qui va vers... t'sais, comment il se rend jusqu'à l'agriculteur? Je pense que c'est ça un peu, le fond de la question : comment le ministère agit, de quelle façon il agit, de quelle façon il se rend jusqu'à la problématique qui est soulevée par, un peu, par certains agriculteurs, là?

Ce que j'ai fait un petit peu état hier, dans le cadre de certaines réponses et des questions qui ont été posées à travers la commission, là, l'approche qui est générée, globale, qui est gestion par bassin versant, a diverses façons d'atteindre le niveau de l'agriculteur, c'est-à-dire qu'il y a l'OBV qui a été mentionné, le plan directeur de l'eau, qui est l'application... qui est le plan qui est développé par l'OBV, qui est mandaté et qui est subventionné par le ministère. On parle de tables de concertation qui vient, pour que les agriculteurs, les MRC, les différentes parties prenantes qui sont impliquées dans ces genres de problématiques-là peuvent siéger dans ce cadre... dans le cadre de ces tables de concertation là. Les plans directeurs de l'eau ont des plans d'action, il y a des redditions de comptes, il y a des suivis qui sont prévus justement pour voir quelle est l'efficacité des actions qui sont amenées à l'échelle plus régionale, ciblée, municipale. Et puis, au-delà de ça, la Loi sur l'eau, qui a été amendée en 2017, qui prévoit justement des plans régionaux qui impliquent justement de façon directe les MRC dans l'application et dans la reddition de comptes, aussi, qui doivent appliquer les mesures qui ont été recommandées dans le schéma d'aménagement et qui, les municipalités également, viennent se baser sur ce schéma d'aménagement là pour en faire la réglementation.

Donc, vous voyez, il y a comme un effet cascade, là, qui découle, oui, de la Stratégie québécoise de l'eau, qui est beaucoup plus globale dans son financement, mais dans son application ça passe toujours par les mêmes chemins : OBV, plan directeur de l'eau, plan d'action, suivi, MRC qui sont maintenant dans l'obligation de produire des plans régionaux. Donc ça, ça touche directement le territoire, l'aménagement du territoire localement, régionalement, et pour lesquels le schéma d'aménagement est modifié, est adapté, et que la municipalité, elle aussi, prend en compte cette réglementation-là -- prend en compte ce schéma d'aménagement là dans sa réglementation.

Donc, la cascade, là, elle part de façon claire d'une orientation de gestion par bassin versant, qui est financée à même les fonds qui découlent de la Stratégie québécoise de l'eau, qui vient interagir de façon locale, directe, régionale, avec des problématiques, comme celles de monsieur Gosselin et celles de monsieur aussi Allaire, qui ont été précisées dans le cadre des audiences.

Donc, le ministère ne fait pas rien, il y a une subvention, oui, mais la subvention, je viens de vous

la détailler, elle se divise en différentes étapes, à travers différentes réglementations qui ont été adaptées au fil du temps, pour justement permettre et rendre responsable chacun des acteurs dans leur rôle individuellement.

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que je dois comprendre qu'on met beaucoup d'argent dans beaucoup, beaucoup, beaucoup de plans, que dans des actions concrètes? Parce que, apparemment, les témoignages qu'on a écoutés, il y a des urgences, mais est-ce qu'on met plus d'argent dans les plans que dans les actions concrètes? Est-ce que c'est ce que je dois retenir?

M. YVAN TREMBLAY :

Bien, les actions concrètes, c'est l'organisme de bassin versant qui est en mesure de voir... c'est lui-même qui est en charge de son suivi, de l'élaboration de son plan d'action et du suivi, c'est-à-dire : qu'est-ce que ça donne dans la réalité, quels sont les effets, quelles sont les améliorations qui ont été faites par rapport aux problèmes qui ont été soulevés? Ça, c'est la responsabilité de l'OBV, de produire ce plan d'action là et d'en faire le suivi et d'en faire une certaine reddition de comptes auprès du ministère.

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Merci, monsieur Tremblay, et merci beaucoup, monsieur Gosselin, pour votre participation active à cette consultation ciblée, et je ne manquerai pas de faire un clin d'oeil à votre tendre moitié, qui est toujours présente avec vous, en train de vous faire des... de vous souffler des petits mots...

M. ALEXANDRE GOSSELIN :

On est une équipe.

LE PRÉSIDENT :

... donc, qui est un excellent complément à vous. En tout cas, merci à vous deux, merci pour votre participation et bonne soirée!

M. ALEXANDRE GOSSELIN :

Merci à vous.

Mme LAURIE THIBODEAU :

Merci!

LE PRÉSIDENT :

Bonne soirée. — Monsieur Lambert?

M. JOËL LAMBERT :

Oui?

LE PRÉSIDENT :

L'influence des cailloux sur les écosystèmes?

M. JOËL LAMBERT :

Oui, O.K., on... en fait, on avait parlé, il y avait une question tout à l'heure qui était au sujet du gravier qu'on retrouvait dans la rivière, si c'était nuisible à l'écosystème. Il y a madame... madame Dauphin a fait référence que c'était plus au niveau de l'hydrogéomorphologie qu'on pouvait y répondre, donc je pourrais passer la parole à madame Biron qui est une experte dans le domaine.

LE PRÉSIDENT :

Oui, allez-y.

Mme PASCALE BIRON :

Oui, bien...

LE PRÉSIDENT :

Madame Biron, bonsoir.

Mme PASCALE BIRON :

Bonsoir, Monsieur le président. Juste... une clarification peut-être par rapport à... je sais que ça heurte un peu les agriculteurs, là, de voir ces accumulations de sédiments dans la rivière, mais comme je l'ai mentionné hier, dans ma présentation, il y a des tronçons de la rivière Bulstrode qui sont de type

qu'on dit divagants, et c'est dans leur nature, ce type de rivières-là, d'accumuler des sédiments au centre de la rivière et, souvent, d'avoir un peu des formations de petites îles, si on veut, avec la rivière qui se scinde en sous-branches autour. C'est la nature de ce type de cours d'eau là. Donc, ce n'est pas étonnant que ça survienne, et ce n'est certainement pas un problème pour les écosystèmes, et à vrai dire c'est peut-être un peu l'inverse, là, il y a quand même des espèces aquatiques qui dépendent de ces graviers-là, et de constamment intervenir, aller draguer, bien ça, ça a des conséquences plutôt néfastes, si on pense juste du point de vue environnemental, là. Je comprends très bien tous les enjeux qui affectent l'érosion des terres, là, mais la question était spécifiquement si c'était négatif d'avoir des graviers comme ça dans la rivière, mais comme c'est dans sa nature, la réponse c'est non.

Et juste un petit point de clarification, aussi, parce que ça a été mentionné, je ne me souviens plus de la personne exactement qui l'a mentionné, que « ça érode beaucoup », ça, on en convient, mais « ça érode de façon complètement imprévisible », c'est un peu la perception, et je veux souligner que quand on cartographie l'espace de mobilité -- ce qui a été fait dans notre étude hydrogéomorphologique -- on peut définir ces zones-là. Donc, ce n'est pas sans fin, il y a une limite qu'on peut cartographier, et donc planifier, emménager le territoire en ayant cette connaissance-là pourrait aider. Voilà. Merci.

LE PRÉSIDENT :

Merci, madame Biron.

Est-ce que madame Dauphin voudrait intervenir sur l'aspect lié aux plans et à la consultation, qu'on a abordé tout à l'heure?

Mme KARINE DAUPHIN :

Pardon, Monsieur le président?

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que vous voulez intervenir sur l'aspect des plans et de la consultation, versus les actions qui devraient être menées, qu'on a abordé tout à l'heure avec monsieur Tremblay et monsieur Gosselin?

Mme KARINE DAUPHIN :

Par rapport à notre plan directeur de l'eau? Oui, effectivement, notre plan directeur de l'eau a des actions qui spécifient effectivement des espaces de mobilité, puis de voir comment est-ce qu'on peut intégrer les espaces de mobilité dans certains projets, mais toujours est-il que c'est le financement qu'il faut aller chercher, donc oui, il y a une action qui est dédiée, mais il faut trouver aussi le financement, si

on veut mettre en place des espaces de liberté dans l'aménagement du territoire.

MOT DE LA FIN

LE PRÉSIDENT :

O.K. Merci.

Je pense que je n'ai plus personne au registre, et je ne vois manifestement pas d'envie d'aborder un autre aspect. Donc, ceci clôt officiellement les séances publiques de la consultation ciblée. La commission constate que des informations complémentaires sont attendues pour répondre à des questions. La commission compte les recevoir au plus tard dans les prochaines 48 heures, ces renseignements seront aussitôt rendus publics.

La commission consent à recevoir jusqu'au 2 juillet, à 16 h, les questions provenant tant des personnes qui n'ont pu assister aux séances que des participants actuellement présents, au moyen du formulaire en ligne disponible dans notre site Web. La commission se réserve le droit de disposer des questions en fonction de leur pertinence. Elle pourra regrouper, fusionner ou synthétiser les questions pour éviter toute redondance, refuser de donner suite à une question si elle la juge non pertinente, si elle a déjà été posée en séance publique ou si elle comporte des propos diffamatoires. Les participants se doivent de faire le suivi nécessaire afin d'obtenir les réponses parmi les documents déposés officiellement et rendus publics par la commission. Les questions et réponses ainsi que les nouveaux documents obtenus seront déposés officiellement et rendus publics. Ils deviendront accessibles dans le site Web du BAPE.

Une date limite à retenir : vous avez aussi jusqu'au 2 juillet 2020, à 16 h, pour effectuer le dépôt de votre mémoire. Je rappelle également que si la commission a des questions particulières à la suite de la lecture d'un mémoire, elle se réserve le droit de convoquer les auteurs à une conférence téléphonique à distance qui serait alors enregistrée. L'enregistrement intégral de cette conversation éventuelle sera déposé sur la page Web de la commission.

Également, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement s'est donné une Déclaration de services aux citoyens et met à votre disposition un sondage afin d'évaluer la qualité de nos services, pour mieux répondre à vos besoins. Nous demeurons toujours à l'affût des meilleurs moyens pour vous joindre et vous faire participer, alors n'hésitez pas à partager vos commentaires avec nous. Je vous remercie à l'avance de bien vouloir le remplir dans notre site Web, sur la page concernant le dossier.

Pour terminer, je remercie le porte-parole de l'initiateur, monsieur Lambert, et son équipe, de même que les personnes-ressources, pour toutes les informations fournies au cours des séances

publiques. Merci aux participants d'avoir posé des questions et d'avoir donné aussi leur opinion sur ce sujet, ce qui nous a permis d'approfondir différentes facettes.

Enfin, je remercie les gens de la technique, messieurs Pierre Dufour et Raphael Sioui, les sténotypistes, madame Isabelle Goyette et madame Roxanne Veilleux, de même que l'équipe de la commission d'enquête.

Merci encore à toutes et à tous de votre participation, et bonne fin de soirée!

LEVÉE DE LA SÉANCE À 22 H 05

FIN DES SÉANCES PUBLIQUES DE LA CONSULTATION CIBLÉE

Nous, soussignées, ISABELLE GOYETTE et ROXANNE VEILLEUX, sténographes officielles, déclarons sous notre serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle de l'audience entendue via webdiffusion, le tout conformément à la loi.

Et nous avons signé,

Isabelle Goyette
Isabelle Goyette, s.o.

Roxanne Veilleux
Roxanne Veilleux, s.o.